

L'AVENIR DU NORD

Directeur: HECTOR PERRIER

Fondateurs: Wilfrid Gascon et Jules-Edouard Prévost

1897-1943

1897-1943

"Le mot de l'avenir est dans le peuple même nous verrons prospérer les fils du Saint-Laurent". (Benjamin Sulte)



CHENIER



LABELLE

QUARANTE-SEPTIEME ANNEE, NUMERO 47

Journal hebdomadaire — Cinq sous le numéro

SAINT-JEROME, LE VENDREDI, 19 NOVEMBRE 1943

Lamentable perspective !

Les propos récemment tenus par M. Harold Winch, chef C.C.F. de la Colombie-Britannique, ont fait le thème de commentaires de couleurs diverses. Même dans les milieux où l'on est loin d'être sympathique à l'autorité fédérale actuelle on a, ici, fait des gorges chaudes d'un tel évergondage de parole, et là, on s'est ému au point de se demander si les déclarations échevelées de M. Winch ne constituent pas un premier acheminement vers la révolution. Le chef C.C.F. de la Colombie-Britannique n'a pas maché ses mots; et il parlait au nom de son parti. Sans habiller sa pensée, il déclarait que dès l'avènement de son groupe au pouvoir, ce dernier jetterait au panier, tel un vulgaire chiffon de papier, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, pour ensuite instaurer dans toutes les sphères de l'activité sociale, politique et économique, la formule du socialisme. Et il parachevait sa déclaration en menaçant des foudres de la force armée les éléments qui oseraient s'opposer à l'instauration de ce régime: "L'opposition sera l'objet du même traitement que celui dispensé aux criminels; elle sera mâtée par la police ou la milice."

Probablement rappelé au sens commun par les récriminations que soulevèrent ses propos, il a depuis déclaré qu'une fausse interprétation leur avait été donnée, interprétation pour le moins injuste. Il a voulu compléter ou expliquer sa pensée en disant que si la C.C.F. instituait le socialisme d'état, ceux qui s'y montreraient réfractaires seraient considérés comme des hors-la-loi, des perturbateurs. Seul, un bref résumé des remarques faites à Calgary par M. Winch fut transmis par la Presse canadienne. Cependant, le Calgary Herald, de son côté, publia un compte-rendu détaillé dont voici des extraits: "Les troupes canadiennes qui combattent présentement outre-mer ne déposeront pas les armes avant que dans leur propre pays, on ait appliqué les réformes qu'ils attendent... Cette guerre, qui ne débuta pas au moment où fut tiré le premier coup de feu, ne prendra pas fin, non plus, lorsque se taira la mitraille... Il est temps que nous ayons une révolution... Si le capitalisme dit "non", nous connaissons la réponse à apporter, tout comme la connaissent les Russes."

Vendredi de la semaine dernière, adressant la parole à Toronto, le colonel Drew imputait à M. Winch les propos suivants que celui-ci aurait proférés le printemps dernier: "La C.C.F. n'est pas uniquement un parti de réforme; son but ultime est de constituer un gouvernement révolutionnaire militant."

C'est certes là une bizarre doctrine à prêcher dans un pays libre. Nous ne faisons pas que présumer, mais nous savons qu'il y a dans les cadres de la C.C.F. des hommes qui s'insurgent contre les déclarations déséquilibrées d'un de leurs chefs quant à ce qui est susceptible de se produire au Canada lorsqu'aura pris fin le conflit qui déchire en ce moment les nations du globe. Nous comprenons par ailleurs que M. Coldwell, le chef suprême, s'est empressé de modifier la version de M. Winch en disant que "la C.C.F. ferait appel à l'assentiment de toutes les provinces avant de changer la constitution du pays ou de recourir à des mesures coercitives dans le cas où le gouvernement serait appelé à mater une rébellion". Ceci est très bien; mais que vaudrait, pour le Canada-français par exemple, la déclaration de M. Coldwell, si l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord était relégué aux oubliettes pour permettre l'édification d'une charte constitutionnelle nouvelle? Et de plus, qu'entend au juste le chef échevelé lorsqu'il parle de "rébellion"? Il est vrai qu'aujourd'hui, il tient la barre de son parti et il est possible qu'il la tienne encore advenant l'avènement de la C.C.F. au pouvoir; mais alors aura-t-il l'ascendant voulu pour endiguer un mouvement concerté des forces qui tiennent à chambarder radicalement la constitution du pays? Ne pourrait-on pas, d'un moment à l'autre, lui donner un successeur, monsieur Winch, par exemple?

Quelles que soient les intentions vraies de M. Coldwell, il s'avère que la C.C.F. se fait la protagoniste d'une formule de révolution et qu'elle admet dans ses rangs non seulement des hommes du type de M. Winch, mais toutes sortes d'éléments qui préconisent tout une diversité d'idées et de formules révolutionnaires. Ce parti a de l'attrait pour bien des gens: entr'autres, pour des hommes de la trempe de Tim Buck, chef des communistes au Canada, qui a offert de se lier étroitement à la C.C.F. Il est vrai que cette offre a été rejetée, mais il demeure que ce parti, dans sa physionomie générale, dans les idées qu'il émet, le programme qu'il suggère, plait à Tim Buck. Ne nous est-il pas permis de présumer que le parti de M. Coldwell refuse l'admission du chef communiste dans ses cadres parce que ce dernier pourrait, dans certaines circonstances, devenir un élément difficile à mettre au rancart? Nonobstant le refus qu'il a essuyé, Tim Buck serait prêt à endosser toute politique analogue à celle prônée par la C.C.F. et à entraîner à sa suite les nombreux partisans à qui il sert de boussole. En plus, tous ceux pour qui les bouleversements sociaux et politiques ont de l'attrait, ne seraient pas lents à suivre les mêmes sentiers. Lamentable perspective pour le lendemain d'une ère de carnage! Et le monde déchiré qui aspire à la paix!

Léopold F.

On chuchote que...

D'aucuns ont peut-être remarqué que l'honorable Maurice LeNoblet-Duplessis, qui avait une peur BLEUE d'avoir à subir des élections dès cette année, allait chaque dimanche, depuis juin dernier, haranguer un peu partout à travers la province ses thuriféraires réunis. Comme il ne fait plus aucun doute que le gouvernement Godbout tiendra encore au moins une session avant que de solliciter un renouvellement de mandat, et que celle-ci sera tout vraisemblablement convoquée pour le début de janvier, le chef de l'Opposition a cru plus sage de se préparer à faire face à la musique sur le parquet de la Chambre que de continuer ses pérégrinations dominicales. Telle est la raison pour laquelle, nous a-t-on confié, il y aura, la semaine prochaine, "grand souper aux huîtres, — par don, — aux fêtes" de l'Union nationale à Sainte-Agathe, dans notre beau comté de Terrebonne. Donc, gare aux bombes puantes, — re-pardon, — asphyxiantes, au cas où nos amis ministériels essaieraient, au cours de la prochaine session, de causer de réels ennuis à la Montreal Light, Heat & Power, comme ils en ont malheureusement manifesté l'intention, ou encore tenteraient de nous amener trop vite, dans Québec seulement, une immigration massive de 100,000 réfugiés juifs d'Europe... (Voir, en tribune libre, ce qu'un lecteur nous a écrit au sujet de ce dernier et monstrueux projet.)

Rien de nouveau à l'Ouest politique. (Lire: à l'Extrême-droite politique.) Sauf que le Bloc-Popu et ses pupilles, suivant l'exemple de leurs ex-amis de l'Union nationale, ont subitement mis fin à leurs assemblées hebdomadaires et résolu de s'en tenir à leurs oraisons dominicales à la radio. Se serait-on rendu compte de part et d'autre que la radio, à tout considérer, coûte peut-être moins "d'argent," comme dirait Séraphin Poudrier, que le transport des électeurs, cela sans tenir compte des petits faux frais auxquels il serait inhumain de se soustraire et dont la somme finit souvent par devenir assez imposante? Anticipait-on, à cause des rigueurs de la présente saison, que les auditeurs se feraient encore plus rares que durant les beaux jours d'été, ou que ceux-ci continueraient de manifester de plus en plus d'indifférence envers leurs "sauveurs de la Race" qui leur paraissent, hélas! ne pouvoir jamais s'entendre même entre eux? Serait-ce, enfin, pour ne parler que du Bloc-Popu et de ses pupilles, que MM. Raymond, Lacroix et Gauthier, d'une part, et MM. Hamel, Gouin et Chalouit, d'autre part, auraient décidé de faire leur paix avant que de se remontrer en public?

Qui vivra... verra... saura... ou mourra dans l'ignorance.

On trouvera ailleurs un compte rendu substantiel de la visite, la semaine dernière, de la Raffinerie de sucre de betterave de S.-Hilaire par l'honorable Adélaïde Godbout, lequel

HERMANN BARRETTE

polichinelle à ressort

Qui ne se rappelle ce jouet d'autrefois, ces petites boîtes dont le couvercle se soulevait rapidement laissant émerger, à la stupéfaction des petits, une tête à physionomie tantôt comique, tantôt hideuse et repoussante? La distribution semble en être éteinte, mais tout récemment, de sous l'amoncèlement des turpitudes politiques du régime de la "grande noirceur", on a retiré à Saint-Jérôme, un reliquat sale et déformé de ces boîtes-surprise. Toute la population du comté de Terrebonne croyait, — et cela lui procurait une profonde quiétude d'âme, — que monsieur Hermann Barrette aurait la décence de ne jamais réapparaître sur une scène publique, se confinant désormais, — dans le calme de la vie privée, — à méditer sur les scandales qui ont marqué le stage au pouvoir de l'Union Nationale, de 1936 à 1939, et qui ont failli projeter sur le comté de Terrebonne une si triste renommée. Personne n'a oublié, — la chose est encore trop récente, — l'affaire du Pit de Sable du Rang de la Boucane, les râles de l'argent, par des officiers publics, dans les machines de loterie saisies, les achats de frigidaires et de costumes de ski, etc., etc.

Mais non, monsieur Hermann Barrette ne pouvait demeurer dans l'ombre et se borner à méditer sur ces scandales. C'est le polichinelle à ressort que l'on a retrouvé sous les décombres. "La Patrie" de dimanche, le 25 octobre dernier, annonce que monsieur Barrette a prononcé un grand discours lors du banquet aux huîtres organisé par le Club Blanchard, à Saint-Jérôme. Comme à l'ordinaire, le député éphémère a donné libre cours à ses fantaisies démagogiques et s'est délecté, — selon son habitude congénitale, — à faire des accros à la vérité. Mais l'esprit obtus de monsieur Barrette lui permet-il de connaître le sens profond du mot VERITE?

Nous admettons avoir, — dans maintes circonstances, — porté de durs coups, mais partout, l'on conviendra que nous avons toujours affiché un religieux souci de l'exactitude. Entendant encore suivre ces sentiers, — afin de bien informer nos lecteurs, — nous reproduisons aujourd'hui textuellement ce que rapportait de la harangue échevelée de l'ex-député unioniste, "La Patrie" de dimanche, le 25 octobre 1943:

"L'ancien député unioniste de Terrebonne, Me Hermann Barrette, de son côté, dit: "Au temps de l'Union Nationale, le gouvernement s'est penché vers la misère pour la soulager. Et jamais alors un seul centin ne fut dépensé pour faire tuer. En trois ans, de 1936 à 1939, il a été dépensé dans Terrebonne \$7,500,000. Et depuis que M. Perrier est député il n'y a pas été dépensé \$100,000. M. Blanchard, au plus tard le 1er avril prochain, vous serez notre député à l'Assemblée législative."

Tels sont les propos tenus par Hermann Barrette alors que la VERITE, basée sur les renseignements officiels fournis par le département de la voirie, illustre que les sommes suivantes ont été dépensées dans le comté de Terrebonne, — à compter de 1940, — donc sous le règne de l'honorable Hector Perrier.

1940-41	1941-42	1942-43	1943 au 31-10-43
\$378,161.24	\$687,184.29	\$638,295.62	\$350,742.31

Ces sommes groupées forment un montant global de \$2,054,383.46 auquel il faut ajouter en plus le coût des travaux qui sont actuellement en voie d'exécution et qui s'établissent à au moins un demi-million.

A quel bas et méprisable niveau d'intelligence ce saltimbanque politique descend-il donc les électeurs du comté de Terrebonne qui ont toujours manifesté leur sens de compréhension et leur jugement de la valeur des hommes pour se donner des mandataires dignes, pondérés, représentatifs, soucieux de l'honneur et de la VERITE, sauf, hélas! en 1936 alors qu'ils furent odieusement trompés par les promesses fallacieuses d'un Barrette et de son chef? L'ex-député unioniste a commis une profonde erreur en délaissant les régions de l'ombre où il s'était tapi, pour se hisser soudain sur une tribune populaire et y laisser couler sa bile, ses déblatérations et ses mensonges. Qu'il se terre à nouveau dans l'oubli et le silence, et qu'il médite sur la nécessité qui s'impose aux hommes, — à tous les hommes, — de cultiver le sens de la VERITE.

VERITAS

était accompagné d'un groupe nombreux de journalistes, ses hôtes du jour, et de la majorité de ses collègues ainsi que de plusieurs députés tant fédéraux que provinciaux et autres distingués personnages. Qu'il nous suffise de souligner ici une déclaration publique du premier ministre du Québec, déclaration peut-être la plus importante faite par celui-ci à cette occasion. "Je veux que les cultivateurs sachent que la raffinerie de sucre de betterave de S.-Hilaire est leur entreprise; je veux qu'ils sachent, en conséquence, que c'est non seulement leur droit mais leur devoir d'en surveiller les progrès et de nous faire les suggestions susceptibles d'en assurer la permanence. Ce succès dépend surtout et avant tout d'eux, c'est-à-dire de la quantité de leur production de betteraves en même temps que de la qualité requise. Il ne s'agit pas d'une industrie qui fera concurrence aux autres genres de culture, mais d'un complément, d'une addition aux industries agricoles existantes."

Les déjeuners-causeries du Club de Réforme, de Montréal, a eu raison de souligner, samedi dernier, l'honorable Louis Saint-Laurent, qui était le conférencier d'honneur du jour, "nous fuiront à nous, les libéraux du Québec, l'occasion d'étudier ensemble quelques-uns des problèmes qui intéressent tous les citoyens canadiens mais auxquels nous, du parti libéral, devons donner une attention toute spéciale. Nous avons eu, a rappelé incidemment le ministre de la Justice, depuis plusieurs années la responsabilité de diriger les affaires de la nation et aussi celles de la province; nous leur avons donné une orientation que nous croyons sincèrement avoir été dans l'intérêt général de la nation, et nous croyons tout aussi sincèrement qu'il serait désavantageux pour la nation de changer cette orientation; il nous faut donc faire tout ce qui peut dé-

pendre de nous pour qu'elle soit maintenue, et cela exige que nous ayons l'appui de la majorité de nos concitoyens. Nous ne l'aurons que si nous leur aidons à connaître et à comprendre les raisons qui nous ont fait agir, les buts que nous avons voulu et que nous voulons atteindre, les mesures que nous avons adoptées et que nous voulons développer pour y parvenir."

Et l'honorable M. Saint-Laurent d'ajouter: "En démocratie, ceux qui dirigent les affaires publiques n'ont pas seulement le devoir de faire bien, ils ont aussi le devoir d'expliquer et de justifier leur conduite et leurs décisions de façon telle que ceux qu'ils représentent et qu'ils veulent servir puissent voir clair et voir juste dans les maquis d'idées confuses, de préjugés, de mirages que certains pêcheurs en eaux troubles cherchent toujours à provoquer et à exploiter, et où d'autres, dont la bonne foi a été trop facilement surprise, jouent un rôle encore plus pitoyable que celui des aveugles de l'Évangile; non seulement veulent-ils conduire d'autres aveugles mais ils voudraient que tous aient des bandeaux sur les yeux pour qu'ils puissent les engager dans les sentiers périlleux qu'ils ont eux-mêmes choisis." S'adressant ici au président du club, M. D.-C. Abbott, C.R., assistant parlementaire de l'honorable J.-L. Isley, ministre des finances, "c'est pour que nous continuions la tâche de mettre le public dans nos confidences," concluait l'honorable M. Saint-Laurent, "que vous avez tenu à faire irradier ces causeries, et quoique cela impose à ceux que vous invitez à parler l'obligation d'écrire un texte que la censure peut viser à l'avance, et que plusieurs trouvent beaucoup plus difficile d'écrire un texte que de prononcer une allocution où ils adaptent leur façon de s'exprimer à l'atmosphère communicative d'une assemblée, c'est encore là quelque chose dont il convient de vous féliciter."

CHANTS LAURENTIENS

Première neige

En une nuit le peintre magique des grands espaces a jeté sur la ville une légère couche de peinture blanche... Le vent a soufflé sur la terre le sable blanc des déserts du ciel. Tout est clair. L'ombre semble moins sale et sans arrêt les gais flocons tourbillonnent, glissent, roulent avant de tomber sur le sol surpris.

L'herbe des gazons montre encore ses points verts mais demain on ne verra plus qu'une surface lisse, souple, la terre ayant encore une fois repris son grand lincauil de ve-lours clair afin de préparer dans le repos la prochaine éclosion des bourgeons.

La neige...

Je la vois tomber, il y a 40 ans, sur le beau hameau qu'était alors Saint-Jérôme. Sur la rivière du Nord gelée des centaines de gars et fillettes patinent, sous les étoiles qui viennent assombrer leurs rayons sur la glace belle et lisse. La poudrière balait la surface et les légers flocons s'entassent peureusement sur les rives.

Dans la cote de la propriété de ce bon monsieur William Scott les traîneaux et trains sauvages descendent en torpilles et vont parfois s'arrêter de l'autre côté de la rivière, en arrière du bureau de poste. Les jeunes s'en donnent à cœur joie. Un gamin plus hardi vole un bécot à Thérèse, à Emérentienne, à Antonia, à Juliette et les cris de surprises montent dans le soir clair pour se mêler aux grelots des "carioles" qui glissent sur la rue Labelle.

La neige...

Elle tombe aussi sur le cimetière où tant d'êtres aimés dorment déjà. Sur les rosiers sans feuilles elle tisse des petites fleurs blanches et pique des diamants sur les sapins chargés de rayons lunaires. Les pierres tombales sont du plus pur marbre et les noms disparus, cachés par la ouate céleste, rendent encore plus grandiose le mystère de la mort...

La neige...

Sur la grande ville enfiévrée elle tombe sans arrêt. Les piétons laissent l'empreinte de leurs pas sur les trottoirs. Où vont-ils? Que font-ils? Autant de mystères qui font rêver.

Les automobiles coupent la chaussée immaculée de leurs pneus, roulant moins vite, en monstres aux grands yeux glauques. La neige se colle aux vitres des tramways pour y fondre aussitôt. Sur les fils conducteurs en cuivre des mouches à feu ouvrent leurs ailes et meurent.

Dans les ruelles des faubourgs la neige a jeté sa pureté. Des chats maraudeurs marchent surpris de cette blancheur nouvelle et n'osent plus fureter dans les poubelles.

La neige...

Elle tombe sur les cheveux bruns et blonds des jolies filles et ose chatouiller des nuques satinées. Elle tombe sur les cheveux blancs des vieillards qui marchent plus pesamment parce qu'un nouvel hiver s'ajoute à une vie déjà pleine.

Le grand poème blanc est commencé et toute la nature se recueille avec l'arrivée de la première neige pour commencer à préparer la chanson gaie du printemps qui viendra encore chargé de vie et d'espoirs.

Adolphe NANTEL

De même que l'honorable Valmore Bienvenue, ministre de la chasse et des pêcheries du gouvernement Godbout, l'avait fait le samedi précédent, l'honorable M. Saint-Laurent a tenu lui aussi à mettre ses concitoyens en garde contre les "réveries dangereuses" de la C.C.F., cela en guise de conclusion générale à sa causerie. "Ce sont des idées comme celles exprimées ces jours derniers, à Calgary, par M. Harold Winch, l'un des grands chefs de la C.C.F.: abolition de la Constitution et chambardement de toutes nos institutions, que nous les libéraux devons combattre. Nous sommes et nous restons toujours le parti du progrès, le parti qui veut la plus grande somme de bien-être pour le grand nombre, le bien commun pour tous plutôt que les privilèges pour des individus. Mais, contrairement à nos adversaires, nous entendons réaliser ce progrès, redresser les griefs véritables, éliminer et empêcher les abus constatés, sans déchirer la Constitution, sans amener aucune classe ni aucune race contre les autres parties de la population, mais dans le respect et le maintien de nos institutions essentielles et dans le développement et l'amélioration cons-

La démocratie organique

Devant l'Institut Démocratique canadien, le grand philosophe catholique et démocrate français, Jacques Maritain, donnait une définition précise et lumineuse de la véritable démocratie telle que conçue dans la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, et qu'il appelle démocratie organique, par opposition à la démocratie anarchiste masquée qui a germé dans le cerveau nébuleux de Jean-Jacques Rousseau, supprime l'autorité pour ne laisser subsister que le pouvoir des masses en effervescence et donner naissance à l'ochlocratie, l'anarchie sous sa forme la plus désastreuse, et la démocratie anarchiste franche de Proudhon qui revendique la liberté individuelle dépourvue de toute contrainte religieuse, morale ou politique qui dégénère en licence et engendre les pires calamités.

La démocratie organique reconnaît l'autorité et le pouvoir, deux éléments inséparables et fondamentaux de tout gouvernement stable et orienté vers la bonne administration de la chose publique. Un gouvernement ne peut administrer s'il n'a pas reçu son autorité d'une puissance supérieure; le pouvoir dont il dispose est usurpé et il n'a pas le droit de l'exercer. En démocratie organique, cette autorité est conférée aux délégués de la nation par le peuple libre et souverain.

Le peuple est libre et souverain le jour du scrutin, alors qu'il choisit ses représentants, leur délègue ses pouvoirs pour une période fixée par la constitution, désigne un parti politique au pouvoir et se réserve le droit inaliénable, garanti par la constitution, de le maintenir en fonctions ou de le renverser selon qu'il l'approuve ou le désapprouve. Voilà la signification exacte, souvent dénaturée par la démagogie, de la parole d'Abraham Lincoln: "The government of the people, by the people and for the people." La démocratie organique, c'est le gouvernement des représentants du peuple chargés d'exprimer son opinion dans les assemblées délibérantes et d'administrer la chose publique dans l'intérêt du pays sur le plan national et international, au moyen de lois justes et intelligentes basées sur l'expérience historique, les besoins immédiats et médiats de la nation et ses contingences ethniques, religieuses et géographiques.

Maritain reconnaît la nécessité des partis politiques dans une démocratie organique qui ne peut exister réellement sans eux. Ils en constituent un élément essentiel, une cause instrumentale. Sans eux, la faculté qu'a le peuple de choisir ses administrateurs, de renouveler leur mandat ou de les en déposséder disparaîtrait et la notion de démocratie serait faussée. L'absence d'opposition, expression de la minorité de l'électorat, rendrait le gouvernement omnipotent et despotique et lui assumerait le pouvoir, souvent contre la volonté populaire incapable de s'exprimer, jusqu'au jour où, l'indignation populaire le renverserait par un coup de force anarchique. Toutefois, l'intérêt des partis ne doit pas primer celui de l'Etat. "Sans annihiler les partis, précise Maritain, il faut rendre l'Etat indépendant des partis." Ernest Lapointe illustre cette parole de Maritain, un jour qu'il rétorqua aux adversaires antidémocrates du gouvernement King, qui lui reprochaient de mettre le pays au service du parti, qu'en démocratie, c'est le parti qui est au service du pays.

Les partis peuvent jouer un grand rôle comme écoles politiques, selon Maritain. Ils sont en effet non seulement les instruments au moyen desquels le peuple peut s'administrer et se gouverner, mais aussi, et surtout les pharés, qui éclairent et guident les masses et vers lesquels elles doivent cingler aux heures de péril ou afin de prévenir le danger. Cette notion de la démocratie exige des hommes politiques beaucoup de souplesse, de vastes connaissances, un patriotisme éclairé inspiré du désintéressement, et de la probité morale et intellectuelle, et l'ardeur au travail. Si les hommes publics substituent la démagogie à la démocratie, s'ils exploitent les passions populaires par intérêt personnel plutôt que de s'adresser au cœur et à la raison du peuple, s'ils utilisent le mensonge et abusent du préjugé, à défaut d'arguments sérieux en faveur de leur cause et contre celle de leurs adversaires, ils sèment la confusion dans les esprits, risquent de tromper l'électorat qui est la première victime de son erreur involontaire, et avilissent la démocratie, le suffrage universel et la notion de gouvernement en plus de ruiner leur propre parti.

Ce sont les mauvais bergers du peuple, les brebis galeuses de la démocratie que le peuple répudie tôt ou tard après qu'ils ont été livrés à sa vindicte par ses véritables serviteurs démocrates.

Il importe donc aux partis politiques de recruter leurs membres et leurs candidats avec discernement, car si les partis se distinguent par leur doctrine, leur programme et leurs méthodes administratives, ils valent surtout par la qualité de leurs membres. Ceux-ci sont appelés à instruire le peuple non seulement des bienfaits de leur administration et des méfaits des lois de leurs adversaires, mais des grandes questions politiques, nationales, sociales, économiques et internationales qui doivent captiver son attention et dont dépend son bonheur temporel. L'homme d'Etat a également le devoir d'exposer à ses administrés qui lui ont délégué leurs pouvoirs les raisons prochaines et éloignées de ses attitudes et de ses actes. Voici les paroles sensées que prononça récemment M. Saint-Laurent, ministre de la justice du Canada, à ce sujet:

"En démocratie, ceux qui dirigent les affaires publiques, n'ont pas seulement le devoir de faire bien: ils ont aussi le devoir d'expliquer et de justifier leur conduite et leurs décisions de façon telle que ceux qu'ils représentent et qu'ils veulent servir puissent voir clair et juste dans les maquis d'idées confuses, de préjugés et de mirages que certains pêcheurs en eaux troubles cherchent toujours à provoquer et à exploiter."

"Le suffrage universel, explique Maritain, a une valeur de symbole. Il indique le droit de la personne humaine à la hiérarchie. Il faut donc viser à une sélection des sujets qui aspirent au pouvoir et à un vote raisonnable." Si la tâche du peuple de se choisir des représentants est délicate et importante, la responsabilité des membres d'un parti de désigner des candidats au suffrage populaire est redoutable. Le rôle des conventions politiques est l'un des plus périlleux et des plus essentiels de la démocratie. Le choix d'une convention peut avoir des répercussions considérables sur l'orientation politique d'un pays. Et puisque le suffrage universel confère à chaque citoyen le droit d'accéder aux fonctions publiques, comme le baptême confère à chaque catholique celui d'accéder à la dignité pontificale, à condition de posséder la préparation requise, tout électeur qui aspire à la candidature, doit de son côté, se préparer, dans l'étude et la réflexion, à remplir ses devoirs publics à l'honneur et à l'avantage de la nation.

La démocratie est par essence évangélique, déclare Maritain, parce que, selon Bergson, elle est à base de charité. Elle est le "porte-étendard de la liberté dans une société", et pour arriver à établir cette démocratie idéale, conclut l'éminent philosophe, le monde devra se donner une évolution intellectuelle et morale. Que l'argent, par exemple, se subordonne à l'homme. Si la démocratie n'atteint pas, dans l'après-guerre, cet état de perfection relative, elle court le risque de sombrer.

La démocratie écouterait-elle cette admonestation sage et désintéressée du philosophe? La parole est aux démocrates qui doivent désormais dominer les médiocrates.

Guillaume FREDERIC

tante du système constitutionnel, économique et social qui a prouvé, depuis le commencement de la guerre, qu'il peut suffire aux réalisations les plus vastes, réalisations dont la paix nous permettra bientôt de goûter tous les avantages."

Ne trouvez-vous pas, amis lecteurs, que pareille dignité dans le langage, pareille modération dans les idées, pareille logique dans le raisonnement reposent des "harangues turbulentes" trop souvent entendues, hélas! à la radio ou dans les salles de marché de certaines grandes villes?

Le prix de Pélectricité

La Régie des Services publics ordonne une réduction de leurs taux à six compagnies du Québec: la Montreal Light Heat & Power, la Shawinigan Water and Power, la Southern Canada Power, la Quebec Power, la Gatineau Power et la Compagnie Electrique du Saguenay. Cette nouvelle ne nous étant parvenue que jeudi au moment où nous allions sous presse, nous remettons à la semaine prochaine les commentaires à faire sur cette si importante décision de la part de l'autorité provinciale.

Une nouvelle source de revenus pour les cultivateurs du Québec

Saint-Hilaire. — "Je veux que les cultivateurs sachent que la raffinerie de sucre de betterave de Saint-Hilaire est leur entreprise, a déclaré la semaine dernière, l'honorable Adélar Godbout, premier ministre de la province; je veux qu'ils sachent, en conséquence, que c'est leur devoir d'en surveiller les progrès et de nous faire les suggestions susceptibles d'en assurer la permanence. Ce succès dépend surtout et avant tout d'eux, c'est-à-dire de la quantité de leur production de betteraves en même temps que de la qualité requise.

"Il ne s'agit pas d'une industrie qui fera concurrence aux autres genres de culture, mais d'un complément, d'une addition à ces industries, industrie nouvelle que le gouvernement a décidé, a cru de son devoir d'organiser après une dizaine d'années d'expériences et d'enquêtes faites non seulement dans Québec mais dans les autres provinces et aux Etats-Unis, lesquelles ont été des plus concluantes. Or, si pareille industrie est payante ailleurs, pourquoi ne le serait-elle pas dans notre province où les conditions du sol et du climat nous sont encore plus favorables?"

L'honorable M. Godbout, qui parlait à une réunion populaire tenue au sous-sol d'un des entrepôts de la future usine de Saint-Hilaire, cela à la suite d'une visite, au cours de l'avant-midi, ces divers édifices déjà construits de ladite usine, avait été précédé, à la tribune, par M. l'abbé Omer Lafleur, curé de la paroisse, qui prononça l'allocution suivante.

M. l'abbé Omer Lafleur
Tout d'abord, je remercie les organisateurs de cette assemblée de m'avoir fait l'honneur d'une invitation à laquelle je n'ai pas cru devoir me soustraire, et cela pour deux raisons principales. D'abord parce que je suis le curé de la paroisse de Saint-Hilaire, qui a été choisie pour y construire l'importante raffinerie de sucre de betterave, la seule dans la province de Québec; ensuite, pour montrer que le clergé s'intéresse au progrès matériel de son pays. Ce sont les raisons qui expliquent ma présence ici.

"Il y a de cela quelques années, deux hommes se présentaient un jour à mon presbytère, deux agronomes, je crois. J'étais alors curé d'une jolie paroisse agricole, Saint-Grégoire d'Iberville. Au cours de la conversation, ils me dirent que le gouvernement de la province avait l'intention de bâtir une raffinerie de sucre à Chambly. Je dis à ces messieurs: Pourquoi pas à Beloeil ou à Saint-Hilaire? Vous auriez de bien meilleures communications ferroviaires.

"A quelque temps de là, les journaux m'apprenant que cette raffinerie se construisait à S.-Hilaire. Je n'ai pas la prétention d'avoir été pour quelque chose dans le choix de S.-Hilaire. Mais, tout de même, j'ai éprouvé un grand plaisir de voir s'élever ici les imposants édifices que nous voyons. L'on dit que la raffinerie sera en opération dès l'automne prochain. Je m'en réjouis et j'ai la conviction que cette industrie nouvelle apportera dans la vallée du Richelleu, jardin de la province, tout ce qu'on en attend: plus de prospérité et plus d'aisance pour les cultivateurs et les ouvriers, à qui on accordera justice entière. Comme l'ont demandé les grands papes Léon XIII, Pie XI et Pie XII, glorieusement régnant dans la tristesse des temps présents, qui tous ont demandé la justice et la paix dans la charité."

Notables présents

En plus de représentants de tous les journaux tant de Montréal que de Québec, y compris la plupart des courriéristes parlementaires, qui étaient, en l'occurrence, les hôtes de l'honorable M. Godbout, on remarquait également aux côtés de ce dernier les honorables T.-D. Bouchard, ministre de la voirie, J.-Arthur Mathewson, trésorier provincial, Oscar Drouin, ministre des affaires municipales du commerce et de l'industrie, Valmore Bienvenue, ministre de la chasse et des pêcheries, et Henri Renault, ministre d'Etat; l'honorable sénateur C.-B. Howard; les honorables Hector Laferté, président du Conseil législatif, et F.-Philippe Brais, leader du gouvernement; leurs collègues les honorables Georges-E. Simard, Raoul-O. Grothé, Wilfrid Bovey, Gordon Hyde, Félix Messier et F.-L. Connors.

Comme députés fédéraux, MM. Joseph Jean, Vincent Dupuis, Azelus Denis, Elphège Marier, le Dr Joseph Thauvette, Maurice Lalonde, Martial Rhéaume, Maurice Gingues et J.-O. Bonnier.

Comme députés provinciaux, l'honorable Cyrille Dumaine, président de l'Assemblée législative, MM. Joseph-A. Francoeur, whip-en-chef ministériel, Paul Gauthier, J.-Emile Dubreuil, Claude Jodin, J.-L. Comeau, le Dr Wilfrid Robidoux, Maurice Hartt, Alphide Sabourin, Odilon Duval, l'honorable F.-J. Leduc, Emile Bonvouloir, Polydore Beaulac, W. Duffy, C.-M. Bullock, Thomas Guerin, D.-E. Joyal et Henri-A. Goselin.

MM. Paul Boissy et Wilfrid Poudrette, présidents
La réunion de l'après-midi qui eut lieu, encore une fois, au sous-sol d'un des entrepôts, sous-sol constituant une vaste salle qui était remplie à craquer et débordait, était sous la présidence conjointe de MM. Paul Boissy et Wilfrid Poudrette, respectivement maires de la paroisse et du village, lesquels souhaitèrent la plus cordiale bienvenue à

Tribune libre

Odiot ou démagogue... ou les deux à la fois

M. Maurice LeNoblet-Duplessis est-il plus idiot ou démagogue qu'il en a nasalement l'air? D'aucuns, même parmi ses plus farouches partisans, dont Me Louis Fitch, C.R., son ancien député de Montréal-Saint-Louis, s'il faut en croire une récente déclaration de sa part parue dans les journaux de la métropole, se demandent de plus en plus s'il n'est pas... les deux, notamment depuis sa découverte d'une prochaine immigration massive de 100,000 réfugiés juifs d'Europe dans la seule province de Québec, immigration machinée soi-disant à la suite d'une entente tacite sinistre entre nos gouvernants et les chefs de file des Fils d'Israël.

M. Duplessis, Maurice-LeNoblet pour ceux qui le gobent, réalise-t-il qu'une colonie juive de 100,000 habitants, ça commence à être du monde, pour parler le langage de nos propres habitants canadiens?

Songé-t-il que 100,000 nouveaux habitants à installer d'un coup sec sur des terres du Québec seulement, cela exigerait "some" terres, pour parler ici le langage de nos bons ouvriers des villes?

Ignore-t-il que les Juifs, en plus de compter plusieurs de leurs parmi les plus grands musiciens, savants et membres de toutes les professions libérales, sont un peuple plutôt de commerçants que d'agriculteurs, donc un peuple non qualifié, en principe, pour la culture de la terre et qu'il serait plus sage, s'il y avait lieu, de diriger vers les villes?

M. Maurice LeNoblet-Duplessis croit-il davantage, pour un instant, qu'un gouvernement, quel qu'il soit et eût-il l'appui secret de l'Union nationale, du Bloc Popu, son fils naturel, et de la Ligue pour la défaite du Canada, comme groupements politiques, et, comme presse prête à se laisser museler, ou presse financièrement complice, si l'on veut celui du *Devoir* et autres feuilles de même esprit essentiellement national, M. Maurice LeNoblet-Duplessis croit-il davantage, pour un instant, qu'un gouvernement, quel qu'il soit et même assuré des précieux concours mentionnés, pourrait jamais mettre à exécution, sans révolution nationale immédiate, le monstrueux projet d'immigration massive juive (100,000 réfugiés d'Europe dans la seule province de Québec) dont il parlait, récemment, à Pointe-Claire, comté de Dorchester?

S'il n'est pas plus idiot et démagogue à la fois qu'il en a nasalement l'air, le dénommé Maurice LeNoblet-Duplessis est à coup sûr l'un des deux, à notre humble avis, pour avoir parlé comme il l'a fait lors de sa dernière assemblée publique et tenté de soulever les préjugés de race en un temps si inopportun.

Idiot ou démagogue, M. Maurice LeNoblet-Duplessis?... Ou les deux à la fois?... Nous laissons la réponse à cette double question aux gens propres, aux honnêtes gens..., sous distinction leur affiliation politique.

Lector

Par habitude

De même que Me Maxime Raymond, chef du Bloc Popu, l'hon. John Bracken, chef du parti progressiste-conservateur, ne peut rester quelques mois sans nous revenir avec un nouveau programme. Les journaux rapportaient, ces jours derniers, que l'ancien premier ministre d'abord libéral, puis libéral-progressiste de l'Alberta adressant la parole à Lethbridge, Alberta, y avait exposé un autre programme en trente points et relatif, celui-ci, à l'agriculture devant être un homme "au courant de... l'agriculture et de ses problèmes." S'il avait mieux connu la province de Québec, il aurait su que la politique des libéraux y fut toujours de choisir, comme ministre de l'agriculture, un homme "au courant de l'agriculture et de ses problèmes." Qui ignore, à la seule exception, apparemment, de l'hon. M. Bracken, que les gouvernements Gouin et Taschereau, pour ne pas remonter au déluge, eurent comme ministres de l'agriculture successifs les hon. Joseph-Edouard Caron, un cultivateur, J.-L. Perron, propriétaire d'une ferme modèle au développement de laquelle il s'intéressa personnellement, sa vie durant, et Adélar Godbout, cultivateur doublé d'un agronome, lequel devait revenir à son poste à la suite des trois récentes années de "grande noirceur" (1936-1939).

Il est vrai que sous le régime éphémère de M. Maurice LeNoblet-Duplessis, la province de Québec eut à la tête de son département de l'agriculture un pilote d'eau douce dans la personne de M. Bona Dussault. On conviendra que les libéraux n'y furent pour rien. L'Union nationale manquait-elle d'amis chez les cultivateurs, les agronomes ou autres "au courant de l'agriculture et de ses problèmes?"



En abrégé seulement d'une minute nos conversations au téléphone

... nous épargnerions 110,000 heures par jour pour les communications de guerre

Les communications de guerre doivent passer en premier lieu...

ce qui signifie qu'il nous faut réduire au minimum l'usage non essentiel du téléphone. Il est impossible d'accroître les facilités actuelles. Votre collaboration est nécessaire si les communications de guerre doivent être promptement acheminées. Rappelez-vous que l'usage abusif du téléphone peut entraver l'activité de guerre—et que toute seconde que vous épargnez compte.

En service actif



donnant des aides aux mois



Pourquoi des Produits de Remplacement?

En temps normal, la Commission des Liqueurs de Québec offre un vaste choix de boissons alcooliques, de vins et de liqueurs. Certains de ces produits étaient fabriqués ici, d'autres étaient importés de toutes les parties du monde. Dans presque tous les cas, ces boissons représentent pour les pays d'où elles proviennent d'importants articles d'exportation, et elles sont fabriquées par de nombreuses entreprises étrangères.

Il serait impossible, dans n'importe quelles circonstances, d'avoir en magasin les produits de tous ces fabricants; mais la Commission des Liqueurs de Québec avait pour politique de tenir les marques les plus connues et celles qui, quoique moins populaires, avaient une clientèle dans la province de Québec.

Afin d'être en mesure d'offrir au public les meilleurs produits, notre Commission avait des bureaux d'achat à Londres et à Paris, tandis qu'à ses bureaux de Montréal et de Québec elle recevait régulièrement les représentants des fabricants de tous les pays.

Notre Commission n'offrait pas seulement un grand choix de boissons alcooliques; elle les présentait en un grand nombre de mesures. Ainsi, alors qu'on trouvait des bouteilles de dix onces de certains spiritueux, on pouvait se procurer en cruches d'un gallon des vins fabriqués au pays et même certains vins importés.

Cette pratique permettait aux clients de la Commission de fixer leur choix quant au genre, à la marque de fabrication et, en conformité de la loi, à la quantité de boisson qu'ils voulaient. Les petites mesures épargnaient à un client, à l'occasion, l'ennui d'acheter au delà de son désir ou de ses moyens.

Cependant, même lorsque les moyens de transport et autres facilités fonctionnaient normalement et qu'il n'y avait pas rareté générale des produits, il arrivait quelquefois qu'on n'eût pas en magasin telle ou telle marque. Lorsque cela se produisait, la plupart des clients se contentaient d'une autre marque. Dans le cas des commandes postales, la Commission, à moins d'instructions particulières, remplaçait une marque par une autre, et cette substitution satisfaisait généralement l'acheteur.

Ces remplacements n'étaient pas alors fréquents et, comme ils n'étaient que temporaires, ils ne comportaient pas beaucoup d'inconvénients.

Depuis, cependant, de grands changements sont survenus. Il est devenu absolument impossible de se procurer certains genres de vins et de liqueurs. Pour ce qui est de toutes les autres boissons alcooliques, l'incertitude que présentent les transports, ainsi que les restrictions quant aux quantités que la Commission peut vendre, ont créé une situation très difficile.

Il n'est pas douteux que, dans les présentes circonstances, plusieurs acheteurs sont incommodés et désappointés. Un client ne peut plus être certain d'obtenir le produit qu'il a choisi dans le prix-courant de la Commission. Il est évident, toutefois, que cet état de choses est indépendant de la volonté de la Commission.

On fait tout ce qu'on peut dans les circonstances. A cause des approvisionnements restreints, nombre de marques parmi les plus populaires s'écoulent rapidement, et il en est souvent de même des bouteilles de toute contenance de certains produits. On prend tous les moyens en vue d'offrir à la clientèle un assortiment suffisant et, quand c'est possible, nous gardons en magasin de petites bouteilles correspondant aux achats minimums.

Nous désirons, cependant, qu'il soit bien entendu que la Commission n'a aucun intérêt à pousser ou à restreindre la vente d'une boisson ou d'une marque en particulier. La fonction de la Commission consiste à fournir à sa clientèle ce qu'elle désire dans la mesure du possible. Quand elle ne peut pas le faire, les autres produits qu'elle a en magasin sont à la disposition du public, qui est prié de nouveau de tenir compte de la situation et de réduire ses achats en conséquence.

"VEUILLEZ CONSOMMER MOINS"

Publiée par

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

RUPTURE

Une sottise querelle ayant troublé les jours
D'ineffable harmonie où s'unissaient nos âmes,
Nous voulûmes tous deux en finir, et jurâmes
De nous oublier pour toujours.

Toutes les cruautés que la douleur inspire,
Nous les eûmes. Mais, quand vint l'heure des adieux,
Nous restâmes muets et les yeux dans les yeux,
Sans trouver un mot à nous dire.

Nous sentions s'élever notre ressentiment
Et fondre dans nos cœurs tout désir de vengeance.
Les bonheurs de jadis aux tristes souvenirs
Nous attendrissaient doucement.

Comprenant la douleur des âmes déliées,
De nos lèvres fuyaient les souvenirs moqueurs,
Et nous sentions monter des larmes qu'en nos cœurs
Notre joie avait oubliées.

Un charme au fond de nous paraissait murmurer
Que nos amours étaient bien loin d'être finies...
Et lorsque pour l'adieu nos mains se sont unies,
Elles n'ont pu se séparer.

Paul REBOUX



Rupture

à :
deux lieutenants en garnison
lointaine!...

Pourquoi tordre tes bras et pourquoi verser tant de pleurs ?
Je te quitte, mais puis-je vraiment croire que tes regrets dureront plus
d'un mois ?

N'importe pas, je te prie, ces femmes qui font des manières pour célébrer
un amour qui naît, qui meurt, ou s'interrompt...

En somme, quel était notre climat moral ?

Vivions-nous une vie apprêtée ou une vie nature ?

Nos figures étaient-elles un masque ou un visage humain ?

Avons-nous été des personnages de comédie ou étions-nous vrais ?

Ne crois-tu pas que nous avons atteint l'apogée de la joie, de la volupté,
et de la douleur ?

Alors, qu'attends-tu de plus ? Et pourquoi tordre tes bras et verser tant
de pleurs...

Ne savais-tu donc pas qu'il ne fait pas bon m'aimer ?

Sitôt que je me rends compte que quelqu'un tient à moi, je suis déconcerté
et ennuyé : mon second mouvement est de me mettre sur la défensive.

Etre aimé plus qu'on aime est une des épreuves de la vie...

N'est-ce pas Bossuet qui a écrit : ON FAIT UN TORT IRREPARABLE
A LA PERSONNE QU'ON AIME TROP.

L'horrible, vois-tu, c'est de s'accrocher... oui, de s'accrocher à une chose
stérile, finie, à laquelle on ne peut plus infuser une sève nouvelle.

Le bonheur des femmes, il vient des hommes ; mais, celui des hommes
vient d'eux-mêmes.

Alors,....

Il te reste le renoncement volontaire : cette vie hautaine et pure, que tu
admirais tant chez madame B. ton amie d'autrefois.

Accepte-la donc orgueilleusement, dans le silence de ton cœur torturé.

Il te reste le rêve : ce rêve de bonheur si propre à la femme.

Car les rêves naissent de l'insatisfaction et, quelqu'un de comblé ne rêve
pas.

Enfin !...

Que veux-tu que je te dise de plus ?

Je n'ignore pas que les femmes préfèrent se consumer en brûlant, à être
éteintes à jamais.

Mais, ma pauvre amie, réfléchis et dis-moi si vraiment en nous quittant,
nous ne serons pas tous deux améliorés ?

Etions-nous nés pour l'aventure, nous qui, quotidiennement sommes
mêlés à la vie bourgeoise et routinière ?

Quant à moi, je te l'avoue, suis-je repris par ma première nature, ma
vraie nature ?

Et dois-je admirer la puissance de vouloir d'un être qui détruit soudaine-
ment une si longue habitude ?

Comment savoir analyser une telle complexité de sentiment...

Cette hantise des départs qui me jette sur la grand-route, seul, ce soir,
serait-ce parce qu'à la bibliothèque j'ai feuilleté, un livre de voyage ?

Où serait-ce plutôt, parce que cet après-midi, en traversant les allées
ombragées du parc Labelle, une femme passait dans un rayon de
soleil ?...

Comment le savoir ?...

Faustine

Rôle de la pomme dans l'alimentation de l'homme

Les pommes ont joué un rôle important dans l'histoire, et la légende. La paix régnait dans le paradis terrestre jusqu'au jour où le serpent offrit une pomme à Eve. Sur le mont Olympus, les dieux firent bon ménage jusqu'au moment où Paris vint et offrit une pomme en prix, pour ce qui fut probablement le premier concours de beauté jamais organisé. Une pomme, en tombant sur la tête de Newton, le fit réfléchir et orienta si bien ses recherches qu'il découvrit incessamment les lois de la gravité.

quantité de vitamine C. Les récentes variétés en contiennent plus que les anciennes.

Les autorités des Services d'Hygiène alimentaire disent que les pommes crues, dans la boîte à lunch, après la classe ou avant le coucher, apporteront une petite mais importante contribution à la quote-part quotidienne de vitamine C. Ils affirment que nous serions bien avisés de faire maintenant un bon usage des pommes, légumes verts, pommes de terre, choux-fleurs, navets et de garder les tomates et jus de tomates mis en conserves à la maison pour plus tard, quand les légumes déjà mentionnés auront perdu quelque peu de leur valeur en vitamine C.

Grains de sagesse

—Développez le désir ardent et incessant d'être bien portant, fort et vigoureux. Cultivez la bonne humeur, une disposition sagement optimiste et vaillante. (Paul Nyssens).

ATTENTION

Démonstration gratuite

Il y aura à la pharmacie Dumouchel, 313, rue Labelle, les 25, 26 et 27 novembre prochains, une démonstration gratuite pour les Produits Mireille.

Les dames et les demoiselles qui désirent se renseigner davantage sur la supériorité et l'efficacité de ces produits de beauté, pourront se présenter à la pharmacie, ou téléphoner au no 50, afin de se faire réserver une entrevue avec la démonstratrice.

Vous pourrez prendre des rendez-vous à partir de 10 heures a.m. à 8 heures p.m.

Pour un menu de chasse

CREME A LA DIANE

La digne chasseresse qui fut assez inhumaine pour changer en cerf, un malheureux mortel qui l'avait surprise au bain, méritait-elle que lui soit dédié un potage aussi savoureux ? Enfin passons !

Pour préparer ce potage, il faut commencer par faire un roux composé de 3 onces de beurre et de 2 onces de crème d'orge, puis, mouiller avec 2 pintes et demi de bouillon très ordinaire, et faire bouillir en remuant continuellement. Après l'ébullition, laissez cuire sur le coin du feu.

D'autre part, éplucher un reste de gibier, perdreau, perdrix ou faisane de préférence. Conserver un peu de cette chair pour la découper en petits croûtons qui se mettront dans le potage, piler tout le reste. Mettre dans le potage tous les os et débris de gibier et laisser cuire doucement une petite heure. Enlever ensuite ces os avec une écumoire, et mettre la chair pilée à leur place. Laisser encore mijoter 20 minutes, puis passer ce potage au tamis de fer fin en passant la purée au pilon dans la mesure du possible. Remettre le potage au chaud, et, s'il est trop épais le mettre à point avec un peu de bouillon ; le beurrer et l'assaisonner relevé ; en dernier lieu, garnir le potage avec le gibier réservé, taillé en croûtons.

PERDREAUX ROTIS SUR CANAPES

Pour douze couverts, six perdreaux sont nécessaires. Il faut après les avoir bien flambés vidés et bridés, les envelopper chacun dans une feuille de vigne et ensuite d'une bardée de lard gras maintenue avec deux tours de ficelle, puis les faire rôtir soit à la broche, ce qui est l'idéal gastronomique, surtout si cette broche tourne devant un feu flambant de sarments de vigne ou à défaut les faire rôtir dans un four bien chaud en les arrosant d'abord d'un peu de beurre ; puis ensuite, avec la graisse qui découle du lard fondant. On compte un bon quart d'heure pour rôtir les perdreaux, puis pendant ce temps on prépare les canapés, qui sont comme chacun le sait, des croûtons de pain de mie taillés de dimensions proportionnées aux perdreaux, frits au beurre et arrosés d'un peu de la graisse du rôti lui-même.

POUR DECOUPER LE GIBIER

Gibier-Poils. — Le lièvre et le lapin ne figurent pas en entier sur la table. C'est le train de derrière qui est seul présentable dans un dîner d'invités.

On découpe en tranches minces le râble qui est la partie la plus charnue et la plus appréciée. On suit, pour cela, le sens de la viande.

On sépare ensuite par tranches la chair adhérente aux cuisses que l'on détache elles-mêmes pour finir.

Le gigot de chevreuil se découpe en tranches d'un demi-centimètre au moins, en travers de l'os.

CIVET DE CHEVREUIL

Ces morceaux doivent être coupés de dimensions égales et ensuite, marinés pendant 5 à 6 heures dans du vin rouge qui doit servir ensuite au bouillage du civet.

Les morceaux de chevreuil sont sautés à vif dans une poêle épaisse, et mis ensuite dans une braisière avec les épices servant à la cuisson.

La préparation du civet de chevreuil est identique à celle du civet de lièvre, cependant, ce qui donne sa plus grande valeur, c'est la liaison avec le sang de l'animal.

Il est souvent impossible de se procurer du sang de chevreuil, alors on peut se servir de sang de lièvre ou de lapin, on obtient le même résultat.

Avis aux ménagères

Peu de ménagères ont réellement l'œil sur le prix qu'elles paient pour leurs provisions. Ce serait pourtant un moyen sûr d'enrayer l'inflation et d'aider au contrôle des prix. Si vous imitez cette ménagère avisée qui ne se rend jamais au magasin sans apporter son carnet de notes où elle a inscrit le prix des denrées dont elle a besoin : oeufs, beurre, raisins, viande, etc.



OPTOMETRISTE-OPTICIEN
Bachelier en Optométrie
DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
Spécialité
EXAMEN DE LA VUE
Correction des troubles musculaires des yeux
Prescriptions de verres

PAUL E. TALBOT, Ba. O.
330, rue SAINT-GEORGES — SAINT JEROME
Pour consultations : Tél. 171
A Saint-Jérôme, tous les jours, de 2 à 9 h. p.m.
BUREAU-CHEF : 6761, rue SAINT-HUBERT, MONTREAL

Venez voir les MARCHANDISES D'HIVER CHEZ HARRY

328 Saint-Georges, Saint-Jérôme

L'effort de guerre canadien

Beaucoup de gens qui ont souscrit au Cinquième Emprunt de la Victoire se demandent comment le pays utilise les sommes énormes qui sont payées par les coffres du Trésor.

Les chiffres fournis par la Commission de l'Information éclaireront-ils le public sur notre gigantesque effort de guerre.

Au mois de septembre 1943, notre production de guerre était comprise suit : 600 navires ; 9,000 avions ; 510,000 véhicules-moteurs ; 27,500 véhicules blindés ; y compris des chars ; 61,000 canons (tubes ou affûts) ; 42,000,000 d'obus ; 750,000 armes portatives ; 2,500,000,000 cartouches de divers calibres ; 900,000 tonnes de produits chimiques et d'explosifs et pour une valeur de \$240,000,000 d'instruments et de matériel de transmission.

Le Canada occupe maintenant la quatrième place parmi les Nations-unies pour la production industrielle de guerre et la troisième comme pays exportateur. Certaines industries ont doublé en même temps que de nombreuses industries étaient créées de toute pièce. En quatre ans de guerre, le Canada est devenu l'un des principaux constructeurs de navires du monde. Cette industrie emploie quelque 100,000 personnes dans ses 23 chantiers principaux, ses 65 chantiers secondaires et dans ses industries connexes. Des commandes pour une valeur de \$1,000,000,000 ont déjà été passées à cette industrie.

Les chantiers canadiens lancent maintenant, en moyenne, six navires par semaine et l'on compte lancer le 750e avant la fin de 1943.

Le Canada construit, en moyenne, 80 avions par semaine. Il est intéressant de noter qu'environ un quart des 10,000 ouvriers employés par cette industrie sont des femmes.

Utilisons les vieux chandails

Avez-vous déjà pensé à faire une écharpe, un bonnet et une paire de mitaines pour enfants dans un vieux chandail ? Les tricots faits à la machine se prêtent bien à ces transformations. Les couleurs vives et les nuances pâles feront de jolis accessoires, très gais. Les tricots de couleur foncée sont aussi chauds et vous pouvez les égarer avec des broderies de laine de couleur des appliqués de feutre découpés dans de vieux chapeaux. Les appliqués sont très utiles aussi pour cacher les trous faits par les mites.

Pensées

Un vaste décor naturel aide à la sincérité. Les pensées humaines les plus surprenantes y semblent si petites qu'on les avoue.

André Maurois

La certitude d'être aimé donne beaucoup de grâce à un esprit timide, en lui rendant le naturel.

André Maurois

OEUF, FARINE, LAIT ET BEURRE PRÉCIEUX ÉPARGNÉS AVEC "MAGIC"



Coûte moins de 1¢ par cuisson ordinaire

Meilleur Éclairage ce soir..

Meilleur Travail à l'usine demain

UN BON éclairage protège la vue, diminue la fatigue. Eclairiez-vous bien ce soir pour lire, coudre, travailler ou jouer, et vous réserverez votre énergie à la tâche de guerre de demain. Employez des ampoules Edison Mazda.



FABRIQUÉES AU CANADA

AMPOULES EDISON MAZDA

CANADIAN GENERAL ELECTRIC CO. LIMITED

TU ES HABILE DE FAIRE D'AUSSI BON PAIN !



JE SUIS HABILE D'EMPLOYER UNE AUSSI BONNE LEVURE !

La 'ROYAL' facilite la cuisson — assure un pain léger, savoureux et à mie fine

7 MÉNAGÈRES CANADIENNES SUR 8, QUI EMPLOIENT DE LA LEVURE SÈCHE EMPLOIENT LA 'ROYAL' !



Le plébiscite d'avril 1942

Exposé complet cependant que bref de cette consultation populaire par l'hon. Louis Saint-Laurent. — Où l'on voit que le service militaire pour outre-mer est resté volontaire malgré les prédictions des "mouches du coche".

Conférencier invité du Club de Réforme, samedi dernier, l'hon. Louis Saint-Laurent consacra une bonne partie de sa causerie au plébiscite d'avril 1942. Le ministre de la Justice du gouvernement King rappela les événements qui avaient rendu nécessaire cette consultation populaire, résuma les conséquences heureuses et les "contingences déplorables" qui en découlèrent et souligna finalement à ses auditeurs que le service militaire pour outre-mer n'en est pas moins resté volontaire.

Le plébiscite, qui devait nous valoir la conscription pour service militaire outre-mer dès l'été ou le début de l'automne de 1942 au plus tard, comme on le sait, un cauchemar à nul autre pareil pour nos flancs mous l'esprit (?) pour le moins malade et apparemment sans patrie ni mère-patrie, et il demeure le principal cheval de bataille politique de quelques têtes congénitalement enfiévrées, cerveaux incurablement détraqués, corps sans cœur, ni âme, ni entrailles ou, si l'on préfère, d'un certain nombre de mouches du coche qui se sont mises à affirmer que c'est leur bourdonnement ou leurs piqûres qui ont entraîné les autres et s'appliquent, à exploiter la coïncidence qui leur a permis d'être comptés, pour une fois, dans un groupe majoritaire. Ils ont même osé s'appeler la "Ligue pour la défense du Canada", comme s'il fallait des ligues dans notre bonne vieille province si essentiellement canadienne pour faire le dénombrement des personnes résolues à défendre le Canada, et à le défendre jusqu'au bout, même au prix de mesures autrement efficaces que des articles de journaux, des harangues protestataires ou des assemblées turbulentes.

Nous invitons nos lecteurs à comparer aux élucubrations radiophoniques et autres des "mouches du coche" nationalistes l'honnête et courageux exposé que l'hon. M. Saint-Laurent a fait de la consultation populaire devenue nécessaire en avril 1942, samedi dernier au Club de Réforme. Une des "contingences déplorables" du plébiscite, et non la moindre, en conclurent-ils eux-mêmes avec le conférencier, c'est que celui-ci "a mis un peu trop de vent dans les voiles de la barque nationaliste; mais c'est toujours la même vieille barque, et malgré le nombre de pilotes qui s'en disputent le timon, il semble peu probable qu'aucun puisse s'avérer réellement capitaine au long cours..."

L'hon. Louis Saint-Laurent, ministre de la Justice du gouvernement King et digne successeur de feu le très hon. Ernest Lapointe, a la parole.

L'hon. Louis Saint-Laurent

Dès le début de la guerre, beaucoup de Canadiens ont réclamé la conscription. Or, à cause de ce qui s'était produit lors de l'autre guerre, conscription pour service outre-mer était devenu chez nous synonyme de tribut du sang pour servir les autres. Et je crois avoir traduit assez fidèlement le sentiment de nos gens à cet égard lorsque j'ai déclaré à la Chambre des Communes, le 16 juin 1942, que le devoir qui incombe au citoyen de porter les armes, de combattre et de mourir en est un qu'il ne doit qu'à son pays et qu'aux intérêts de son pays; qu'il peut être noble et glorieux de combattre et de mourir pour le salut du monde, pour le salut des Nations Unies, pour le salut de la démocratie et de la civilisation chrétienne, mais que c'est là un privilège que tout homme a le droit d'exercer de son plein gré; ce n'est pas un devoir qu'impose la citoyenneté comme obligation corrélatrice aux droits que comporte la citoyenneté; j'ajoutais, bien entendu, que le salut et les intérêts de son propre pays pouvaient exiger comme dans le cas de la guerre actuelle une participation complète à toutes les entreprises conjointes de sa nation et des autres nations liguées dans la tâche commune de vaincre un ennemi commun.

Sentiment du Québec

J'ajoutais encore que nous du moins, les Canadiens de ma province, ne considérons pas notre participation à la présente guerre comme une contribution quelconque à la part d'une autre nation à la cause commune; nous croyions que le Canada était entré dans la présente guerre de son propre chef et dans son propre intérêt et que, sans que notre profonde admiration pour les vaillants chefs du Royaume-Uni et des Etats-Unis en soit le moindrement diminuée, nous considérons que le véritable chef et porte-parole du Canada dans les conseils des Nations-Unies était le chef de notre propre Etat, le Premier Ministre du Canada, et que nous déplorions la tendance qu'on semblait avoir trop souvent à oublier ou à ignorer ce fait. Or, le Premier Ministre du

Canada savait aussi que par conscription pour service outre-mer, beaucoup d'entre nous entendaient la doctrine qui voudrait qu'ils eussent à s'enrôler, à s'entraîner, à combattre et à mourir pour une autre que celle de leur propre pays; il savait qu'en recourant à cette mesure sans qu'elle fut devenue évidemment indispensable pour notre survivance il diviserait la population et nuirait plutôt qu'il n'aiderait à fournir un effort total.

Ce que "Le Droit" écrivait le 16 avril 1942

C'est pourquoi lors des élections de 1940 il avait promis d'un bout à l'autre du pays qu'il s'en abstenait. Mais on se rappelle quelle agitation fut déclenchée au début de 1942 pour que nous adoptions la conscription; on se rappelle le choix de M. Meighen comme le chef qui devait l'imposer, les assemblées du Groupe des Deux Cents à Toronto, les répercussions dans une grande partie de la presse de langue anglaise, l'anxiété sincère de beaucoup de députés à la Chambre des Communes; même ceux qui étaient d'avis que la conscription n'était pas devenue nécessaire partageaient peut-être le point de vue exprimé par le journal Le Droit, le 16 avril 1942; je cite textuellement ce qui fut alors publié dans ce journal, l'un des rares qui fournissent maintenant leur appui au Bloc Populaire: "Le gouvernement canadien trahirait son devoir si, dans le cas de nécessité, il ne recourait pas à la conscription pour le service militaire outre-mer. Ses engagements d'ordre moral contre cette mesure n'ont pas de valeur, le gouvernement n'est moralement lié à ne pas imposer la conscription pour le service outre-mer, que dans le cas où cette mesure n'est pas absolument nécessaire au maintien de l'existence libre du Canada."

Situation où se trouvait M. King Monsieur King avait de ces engagements d'ordre moral une toute autre opinion que celle exprimée dans cette note ayant donné sa parole et admettant que tant qu'il n'en serait pas dégagé par la population

elle-même il ne pourrait passer outre, il se trouvait dans une situation intenable: d'une part, les adversaires du gouvernement affirmaient que sans la conscription notre effort de guerre était sans valeur et qu'on s'abstenait d'y recourir non pas parce qu'on l'avait promis; d'autre part, beaucoup d'autres voyant les événements se dérouler avec une telle rapidité et craignant qu'elle pût devenir indispensable, n'osaient courir le risque de laisser subsister l'entrave de ces promesses antérieures.

Le seul moyen d'éviter une crise décisive qui eût amené des élections générales où la question de conscription immédiate se fut certainement posée, était de fournir à la population l'occasion de dire si oui ou non elle voulait que le gouvernement fût dégagé de cette entrave. La question a été posée mais elle n'a pas été envisagée partout en la forme que comportaient les termes qui l'exprimaient; chez nous, du moins, on a répondu plutôt à la question de savoir si on croyait ou non que la conscription pour service militaire outre-mer pouvait jamais devenir absolument nécessaire au maintien de l'existence libre de notre pays.

Réponse affirmative de la majorité de la population

La majorité de la population du pays a donné une réponse affirmative. Dans la province de Québec, la majorité de la population a cru qu'elle pouvait encore prendre le risque que jamais aucune nécessité suffisamment grave ne se produirait. En fait, le gouvernement a été dégagé de l'entrave, mais en fait aussi la situation militaire des nations unies s'est constamment améliorée au lieu d'empirer; et l'effort volontaire de toute la nation a continué de produire des résultats dont toute la nation a raison d'être fière. L'histoire impartiale dira que sans ce plébiscite la question de la conscription pour service militaire outre-mer aurait déchiré pour longtemps ce que nous avions d'unité nationale; l'agitation aurait continué, s'envenimant chaque jour davantage, et nous n'aurions certainement pas eu à enregistrer dans notre province de Québec des souscriptions de plus de \$272,000,000, à l'emprunt d'octobre 1942; de plus de \$360,700,000, à l'emprunt de mai 1943, et de plus de \$381,700,000, à l'emprunt d'octobre 1943. Nous n'aurions certainement pas eu plus de troupes outre-mer car nous avons fait passer pendant toute cette période toutes celles pour lesquelles des transports ont pu être obtenus, et au moins cinq sur six de tous ceux qui sont en uniforme et qui sont encore au pays dans le moment sont des Canadiens qui se sont enrôlés volontairement pour service n'importe où.

"Volontariat qui s'est révélé amplement suffisant"

Est-ce qu'on se rend bien compte que des 727,000 hommes enrôlés pour service actif en cette guerre il y en a moins de 10% qui sont des conscrits sous notre loi de mobilisation? Notre volontariat s'est avéré amplement suffisant, et même les champions les plus fermes de la conscription pour service militaire n'importe où sont obligés de reconnaître qu'au-delà de la moitié de ceux qui se sont enrôlés volontairement dans l'armée et l'aviation pour ce service sont encore au pays et qu'il n'a pas été trouvé possible ou opportun de les faire passer outre-mer.

Je suis fermement convaincu qu'en dépit de tout ce qu'on a affirmé ou écrit, le plébiscite de 1942 s'est avéré une mesure sage et utile. Elle a

eu, cependant, une conséquence tout-à-fait déplorable; parce que la grande majorité de la population dans la province de Québec a enregistré un vote négatif, un certain nombre de mouches du coche se sont mis à affirmer que c'est leur bourdonnement ou leurs piqûres qui ont entraîné les autres et ils s'appliquent depuis à exploiter la coïncidence qui leur a permis d'être comptés pour une fois dans un groupe majoritaire.

La Ligue pour la défense du Canada

Ils ont même osé s'appeler la "Ligue pour la défense du Canada"; comme s'il fallait des ligues dans notre bonne vieille province si essentiellement canadienne pour faire le dénombrement des personnes résolues à défendre le Canada, et à le défendre jusqu'au bout même au prix de mesures autrement efficaces que des articles de journaux, des harangues protestataires ou des assemblées turbulentes...

La contingence regrettable c'est que le plébiscite a mis un peu trop de vent dans les voiles de la barque nationaliste, mais c'est toujours la même vieille barque, et malgré le nombre de pilotes qui s'en disputent le timon il semble peu probable qu'aucun puisse s'avérer réellement capitaine au long cours...

N. de la R. — L'hon. M. Saint-Laurent s'est aussi attaqué, samedi dernier, avec un sens non moins réaliste de ses responsabilités comme ministre de la Couronne, à deux autres "questions importantes": l'inévitable de notre participation à cette guerre dans laquelle nous sommes engagés, et les avantages presque inestimables que nous ont valus nos contrôles, en dépit d'erreurs d'application qui n'ont pu toujours être évitées. Nous espérons avoir sous peu l'occasion de résumer à l'intention de nos lecteurs les deux thèses soutenues à ce double sujet par le ministre de la Justice.

Excellente nomination. Le juge Delma Landry

La valeur, apanage des âmes bien nées et des esprits vraiment sérieux, c'est-à-dire ouverts à tous les nobles enthousiasmes humainement légitimes, n'attend pas le nombre des années. Nos jeunes amis de Sherbrooke, qui pouvaient douter de la véracité du vieux dicton, seront, sans doute, désormais plus confiants en l'avenir, à condition de ne pas oublier qu'il ne sert à rien de courir, qu'il faut partir à temps et suivre toujours la voie droite. L'élevation à la dignité de juge de la Cour supérieure pour le district de Saint-François, en remplacement de feu l'honorable juge Hector Verret, de Me J.-Delma Landry, C.R., ci-devant magistrat de sa ville, n'est-elle pas une nouvelle preuve que la valeur vraie n'attend pas, encore une fois, le nombre des années?

L'honorable juge Landry, à qui nous sommes heureux, à titre personnel tout d'abord et aussi pour de multiples autres raisons, d'offrir nos félicitations les plus cordiales et nos meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions, digne couronnement d'une carrière professionnelle et publique sans reproche, est loin, en effet, que nous sachions, d'être... d'âge canonique, si l'on veut bien nous permettre pareille petite plaisanterie amicale envers un membre de la haute, et donc austère, Magistrature.

L'hon. V. Bienvenue avait-il vraiment exagéré?

"Tout comme le parti nazi d'Hitler, la C.C.F., même si elle ne s'en rend pas compte aujourd'hui, ne peut gouverner que si elle n'a pas d'opposition," disait l'honorable Valmore Bienvenue au cours de sa causerie d'il y a quinze jours (6 novembre) au Club de Réforme, de Montréal. Le ministre de la chasse et des pêcheries exagérât-il dans sa crainte des "réveurs dangereux" que l'on aurait tort, suivant lui, bien que leur influence actuelle dans Québec soit presque nulle, de "sous-estimer comme "facteurs de nuisance" à la prochaine élection?" M. Harold Winch, l'un des grands chefs de la C.C.F., et lieutenant provincial en Colombie Anglaise, de M. Coldwell, chef libéral du parti, devait, comme on va le voir, confirmer, justifier lui-même les appréhensions de l'honorable M. Bienvenue, exactement trois jours après, soit le mardi 9 novembre courant. Selon une dépêche datée de Calgary et venant d'une agence officielle de presse, la "Canadian Press," M. Winch a déclaré publiquement ce jour-là, en substance, ce qui suit. Lorsque son parti prendra le pouvoir à Ottawa, il s'appliquera immédiatement à y établir le socialisme. Le gouvernement de la C.C.F., a-t-il précisé, s'empresserait de déchirer l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et de donner au pays une "nouvelle constitution canadienne." Comme on lui demandait dans l'assistance si le passage du capitalisme au socialisme pourra s'accomplir par des moyens pacifiques, M. Winch a répondu qu'il ne dépend pas de gens qui veulent le changement de savoir si cela se fera paisiblement ou non. Quand la C.C.F. sera au pouvoir, elle commencera aussitôt d'établir le socialisme, et si des éléments sont opposés à la volonté du gouvernement socialiste-démocratique de la C.C.F., ce gouvernement se servira de la police et de l'armée pour faire face à l'opposition de la même manière que pour mater tous les autres criminels.

L'affirmation, citée plus haut, de l'honorable M. Bienvenue était-elle, encore une fois, exagérée?

Le propos prêt à M. Winch par la "Canadian Press," qu'on le remarque bien, n'a guère été nié, ni même contredit. Il est vrai que le chef fédéral de la C.C.F. a cru de son devoir d'intervenir pour expliquer dans quelles circonstances son lieutenant provincial en Colombie Anglaise a dit que le gouvernement du parti comportait l'instauration d'un régime socialiste au Canada et l'abrogation de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. M. Coldwell a prétendu que son collègue n'aurait jamais voulu proférer des menaces de violence; il aurait simplement voulu indiquer qu'un gouvernement socialiste verrait à l'application des sanctions de la loi. Soit, mais ce commentaire, plutôt vague sinon systématiquement nébuleux, n'enlève rien, ou en conviendra, à l'importance du propos de M. Winch à la question de principe qu'il pose. Si M. Coldwell désire vraiment et sincèrement dissiper toute équivoque, il ferait bien de définir au moins quelle forme prendrait le socialisme d'Etat de la C.C.F. et

INDUSTRIALISATION RURALE

LA LINIERIE DE DEBEAUJEU

L'inauguration de la linierie de Beaujeu est une réalisation de grande importance économique pour notre province. Elle est le couronnement de quelques années de persévérants et fructueux efforts au crédit de la Coopérative des Producteurs de Lin des comtés de Vaudreuil et de Soulanges dont les modestes débuts ont pris une ampleur considérable, pleine de promesses.

Dans l'allocution qu'il prononça en cette circonstance, après avoir béni l'usine imposante de la société, Mgr P.-E. Léger, vicaire général du diocèse de Valleyfield, signala la dualité de caractère que revêt l'industrie linière, à laquelle nous pouvons assimiler celle des entreprises agricoles de genre identique destinées à accroître le bien-être et la prospérité dans nos campagnes. C'est à la fois "une espérance et un terme", dit-il, "un acheminement vers les grandes réalités spirituelles."

Le progrès de la vie rurale ainsi traduit par des initiatives qui ont pour résultat de décapiter les ressources du sol tend à ce double but. En attachant davantage la population de la campagne à la bonne terre de chez-nous elle encourage la jeunesse agricole à s'y montrer fidèle. L'industrialisation de l'agriculture judicieusement dirigée, en fonction de productions spécialisées et plus rémunératrices, concourt vers cet objectif désirable; elle constitue un efficace dérivatif à l'exode rural. De ce point de vue, il y a de grands motifs d'espérance à attendre des industries nouvelles, telles que celles du lin et de la betterave à sucre, dont la création récente est une promesse de saines réalisations qui contribueront singulièrement à la solution du problème de reconstruction économique de l'après-guerre. En renchérisant sous ce rapport sur leurs devancières, elles ouvrent la voie à d'autres entreprises d'envergure aussi importante, sinon plus considérable encore dans le domaine illimité de l'agriculture, grâce à l'esprit coopératif qui rallie de plus en plus les suffrages des agriculteurs.

La Coopérative des Producteurs de Lin des comtés de Vaudreuil et de Soulanges en est un exemple éloquent. Fondée en 1929 avec un effectif de cent adhérents, son chiffre d'affaires atteignait à peine \$12,000 de première année; elle possède aujourd'hui cinq usines où elle emploie en temps normal plus de 400 ouvriers et montre un bilan qui, au dernier exercice annuel, se traduisait par un million de dollars.

Il est à souhaiter que de nombreuses industries similaires s'établissent dans toutes les régions de notre province où la production spécialisée offre un champ propice à la transformation des récoltes. La vulgarisation de la science économique favorise cette expansion bienfaisante dont bénéficieront à tous égards les populations rurales.

(La Presse)

quelle constitution il croirait devoir substituer à celle établie par le pacte fédéral de 1867.

Au fait, le petit propos de M. Winch devait permettre à l'honorable M. Saint-Laurent de démontrer qu'il possédait, en plus du sens de la justice par profession, celui de l'humour québécois par naissance. "J'ai pris cette nouvelle" (du propos de M. Winch), a-t-il déclaré, en effet, samedi dernier au Club de Réforme, "dans une dépêche de la Presse Canadienne que tous les journaux ont publiée et qu'on peut trouver en page 3 du Devoir du mercredi 10 novembre, au milieu de la cinquième colonne... Evidemment, je n'affirme pas que les typographes du Devoir aient eu aucune intention malveillante en plaçant cette nouvelle dans la cinquième colonne de leur journal, mais je suis sûr que beaucoup de mes auditeurs seront d'avis que c'est tout-à-fait la place qui lui convenait..."

Jean PIC

Origine des timbres-postes

Le timbre-poste est d'invention française et son origine ne date pas d'hier. En 1653, un avis fut affiché à Paris, disant aux habitants de la ville que "les personnes qui voudront écrire d'un quartier à l'autre auront l'assurance que leurs lettres seront fidèlement remises si elles ont soin d'y joindre ou d'attacher un billet de port payé". Aujourd'hui, la poste est universelle. C'est très important pour les affaires, très pratique pour les demandes qu'on veut faire à des personnes qui nous gênent et très exquis pour les amoureux...

Pensée

Ce que les hommes vous pardonnent le moins vite c'est le mal qu'ils ont dit de vous.

André Maurois



"Qu'est-ce qui te retient mon ami?"

"LES GARS qui font pleuvoir sur l'axe des tonnes d'explosifs n'ont pas attendu une invitation spéciale pour se lancer dans la bataille... et ils se demandent aujourd'hui ce que tu es devenu, toi. Ces types-là sont dans la mêlée; ils travaillent tous ensemble, de concert, dans les équipages aériens; chacun fait sa part.

En plus d'accomplir une tâche vraiment virile et de satisfaire ton esprit d'aventure, tu bénéficieras dans la RCAF d'un entraînement technique qui te sera très utile dans le civil après la guerre.

Si tu as à cœur de faire ta part et si tu es en bonne santé, rien au monde ne devrait te retenir. Enrôle-toi dans les équipages aériens aujourd'hui même. Sous la tutelle d'aviateurs d'expérience, tu pourras gagner tes ailes en quelques mois seulement. Qu'en dis-tu mon ami?"



CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN JOIGNEZ-VOUS AUX JOYEUX COMBATTANTS DE L'AIR

Centres de recrutement dans les principales villes du Canada. Des unités itinérantes de recrutement passent régulièrement aux autres endroits.

AC207P

IL FAUT TOUT FAIRE POUR GAGNER LA GUERRE



AVANT LA GUERRE: Au temps des Fêtes, nous achetions tout un assortiment de cadeaux pour les membres de la famille et les amis. Cela coûtait très cher à papa.



AUJOURD'HUI: Les cadeaux de Noël vont d'abord à nos soldats outre-mer ou dans les camps d'entraînement. Nous n'achèterons plus de cadeaux coûteux pour nos parents et amis d'ici à la fin de la guerre.

Faisons notre part sans hésiter et la victoire sera assurée

Peut-être n'avez-vous pas de proche parent dans l'armée, mais vous devez certainement avoir quelques amis ou connaissances en uniforme, soit ici ou outre-mer. Envoyez-lui un colis ou écrivez-lui une lettre. Ce sera peut-être là tout ce qu'il recevra aux Fêtes. Songez au plaisir que vous lui procurerez. N'oubliez pas les braves gars qui ont sacrifié leur confort et leurs joyeuses réunions des Fêtes pour assurer notre sécurité. C'est le moins que nous puissions faire!

Le coût de cet espace a été défrayé par

LA BRASSERIE DAWES BLACK HORSE - LA BRASSERIE DOW LA BRASSERIE FRONTENAC

HB-10P

Papotages du P'tit Doc

ENTRAÏDE

Il existe une réelle solidarité entre les espèces animales. De l'une à l'autre, d'un bout à l'autre de la suite zoologique que se noue une chaîne merveilleuse d'influences réciproques.

Pourtant, l'homme plus que tout autre a su profiter de la solidarité interraciale. En Roi de la Création, posté à l'ombre du fouet et du mousquet, il s'est assujéti les espèces animales et a bien voulu aider celles-ci à accomplir leur essentiel devoir de bienfaisance envers leurs supérieurs.

Evidemment, avant de réaliser cet avachissement de la vache et cette domestication, le "knout" a dû se promener sur les carcasses pendant des siècles. Ce n'est pas en effet en l'espace de quelques mois que l'on peut amener un animal au reniement de son individualité et à un stationnement sous les Fourches Caudines.

On peut trouver preuve de ce fait dans les difficultés encourues par les éleveurs dans leurs tentatives de domestication du renard argenté. On eut beau employer la captivité, multiplier les bons soins, faire appel à tous les appétits de la bête et montrer l'homme à celle-ci comme un ange tombé d'En-Haut, le renard n'en a pas moins gardé sa ruse et ses menues exigences de petit seigneur des bois.

La domestication de la plupart de nos animaux "fidèles" remonte donc passablement loin dans les âges. Il n'en est pas un qu'on ait su plier aux besoins de l'homme depuis le début de l'ère chrétienne. Même le "petit chat noir effronté comme un page" célébré par les Musardises de Rostand exerce depuis des millénaires son gentil métier de "pres-

se-papier vivant" ou de "presse-parchemin vivant". Dans l'ancienne Egypte, au temps des Pharaons hautains et des fellahs fouettés, les "minous" recevaient un vrai culte d'adoration. Le pauvre citoyen attendait à mettre en bouillie le "marcou" qui lui avait enfoncé ses griffes en plus gros du mollet encourait des sanctions égales à celles du citoyen moderne accusé d'accomplir ce geste banal d'assommer quelque matrone au cours d'une querelle de ménage. Ce n'était pas gai. Et cette protection assurée à ce gardien de nos fermes souvent plus avide de sommeil que de rats explique un peu comment la chatterie s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Les rivaux du Nil, soucieux de rencontrer des divinités à tous les cent pas de leur marche, vouaient en plus un culte profond à la grande laitière de l'humanité: la vache. Plus spécialement, ils vouaient leur culte au robuste compagnon de notre laitière: le taureau. Cependant, entre les individus de cette espèce ils opéraient encore une sélection rigoureuse. N'était pas dieu qui le voulait, évidemment. Comme le dit la mythologie, le taureau Apis devait arborer au front un croissant de blancheur, sur le dos l'image d'un vautour ou d'un aigle, sous la langue les lignes d'un scarabée. Avec tout cet accoutrement naturel, on aurait pu croire à la survie d'un tel individu. Au contraire, le taureau Apis connaissait un sort moins poétique.

Quand les grands prêtres du pays lui trouvaient la croupe suffisamment bien campée et le poitrail assez large, on le précipitait avec force cérémonies dans une fontaine dédiée au Soleil. Après cette purification "ad artium mortis", le distingué noyé passait chez l'embaumeur. Celui-ci avait tôt fait de le momifier selon toutes les règles du protocole. Le dieu était alors prêt et on le montait au plus vite sur les autels.

L'histoire des religions anciennes regorge de ces cultes voués aux animaux domestiques. Cette histoire prouve pour le moins l'ancienneté de nos espèces domestiques. L'interdit de la viande de porc chez les fils d'Abraham, le sacrifice des agneaux dans le culte hébreu, de même que la dévotion au boeuf Apis situent pour le moins des dates reculées où la domestication était déjà réalisée. Ceci nous laisse donc soupçonner que l'époque est assez éloignée où les viandes firent défaut aux tables et où le bacon cessa périodiquement de cotoyer les oeufs dans la platée du matin.

P'tit DOC

A la T. S. F.

LE SOLDAT DE CHOCOLAT, DE STRAUSS, A RADIO-CANADA

L'une des opérètes les plus originales du répertoire — Caro Lamoureux et Lionel Daunnais dans les principaux rôles. — Le scénario. — Le dimanche, 21 novembre.

Le Soldat de chocolat, d'après le Héros et le Soldat, de George-Bernard Shaw, est l'une des oeuvres qui ont le mieux illustré le nom d'Oscar Strauss. C'est cette opérète que Radio-Canada nous fera entendre le dimanche, 21, à 8 heures du soir. La version française du Soldat de chocolat est de Pierre Weber, dramaturge bien connu.

LA SOCIÉTÉ ROYALE

Le mardi 23, à 10 h. 15 du soir

Le conférencier de la Société Royale, à Radio-Canada, le mardi, 23, à 10 h. 15 du soir, sera M. Maurice Hébert, publiciste au gouvernement provincial, directeur du tourisme. M. Hébert est vice-président de la section française de la Société Royale.

POUR LA FÊTE DE SAINTÉ CÉCILE

Le dimanche 21, à 10 h. 15 du soir

La Société Radio-Canada fera entendre le dimanche 21, à 10 h. 15 du soir, au programme des oratorios de Haendel, "l'Ode pour la Sainte Cécile", patronne des musiciens dont la fête tombe le lendemain, c'est-à-dire le 22.

Les solistes seront Muriel Scheer, soprano et William Morton, ténor. Solistes, chœur et orchestre seront sous la direction de sir Ernest MacMillan.

LE CARDINAL PARLERA DIMANCHE A LA RADIO POUR LE TIMBRE DE NOËL

Son Eminence adressera la parole à Radio-Canada, de 5 heures 30 à 5 heures 45. — Causerie qui sera diffusée dans toute la province. — Autres émissions les 28 novembre, 5 et 1^{er} décembre. — Invitation aux doyens de nos universités.

Le comité provincial de défense contre la tuberculose est heureux d'annoncer que Son Eminence le cardinal Villeneuve adressera la parole en faveur de la campagne du Timbre de Noël, dimanche prochain le 21 novembre.

Ce sera la première d'une série de quatre émissions organisées sous les auspices du comité provincial du Timbre de Noël, en collaboration avec Radio-Canada.

Son Eminence parlera de 5 heures 30 à 5 heures 45 p.m., immédiatement après le forum de l'Heure Dominicale. Son discours sera retransmis par tout le réseau français et les postes affiliés. On l'entendra donc à Montréal comme à Québec, ainsi qu'aux Trois-Rivières, à Sherbrooke, à Hull, à Chicoutimi, à Rimouski, à New-Carlisle, à Sainte-Anne de la Pocatière, à Amos, à Rouyn et à Val d'Or.

LE QUESTIONNAIRE DE LA JEUNESSE

Le samedi, 20, à 7 heures du soir

Ce sont les premiers des classes de huitième et de neuvième des écoles de Montréal qui prendront part au jeu du Questionnaire de la Jeunesse, à la salle de l'Ermitage, à Montréal, le samedi, vingt, à sept heures du soir.

Le samedi suivant, c'est-à-dire le samedi, vingt-sept, l'Oncle Paul (M. Paul Leduc) réunira les premiers de classe des écoles de Québec au Palais Montcalm.

Le public est invité. Les concurrents doivent avoir la carte d'admission signée du professeur.

Livres

LITTÉRATURE DU XXe SIECLE

par André Rousseaux

La critique d'André Rousseaux est une critique vivante. Quand il parle d'un livre, d'une oeuvre, d'un écrivain, il semble que la chose imaginée s'efface pour faire place à des voix humaines, dont nous entendons le son et l'accent.

C'est plusieurs de ces voix qu'il fait résonner dans Littérature du XXe siècle que vient de publier les Editions Variétés. De l'immense production littéraire, où le lecteur risque si souvent de s'égarer, il dégage, avec un sens aigu des valeurs, les auteurs les plus représentatifs, qu'il les aime ou qu'il ne les aime pas.

Un ouvrage en 2 tomes (550 pages) publié par les Editions Variétés. Prix \$2.50, par la poste \$2.60. Chaque tome peut être lu seul et se vend séparément. En vente dans toutes les bonnes librairies et aux Editions Variétés, 1410, rue Stanley, Montréal, Canada.

VENT DE MARS

Sorti de la défaite, ce livre, écrit en France en 1942 et que Les Editions Variétés viennent de publier au Canada, se propose la tâche immense de ramasser dans ses pages la mission spirituelle et intellectuelle, religieuse et colonisatrice de la France.

Ce récit débute en 1938 par la rencontre que l'auteur fit, à cette époque, d'un prêtre revenant d'une île d'Océanie. Il se termine en 1941, par des souvenirs d'écrivain paysan.

Un volume de 224 pages, publié par Les Editions Variétés. Prix \$1.25, par la poste \$1.35. En vente dans toutes les bonnes librairies et aux Editions Variétés, 1410, rue Stanley, Montréal, Canada.

L'emprunt dans Deux-Montagnes

Le succès le plus complet a couronné la campagne du cinquième emprunt dans le comté de Deux-Montagnes. Les solliciteurs étaient sous la direction de M. Gérard Tremblay, organisateur, assisté de M. Maurice Dorion, secrétaire. L'objectif, fixé à \$200,000, fut dépassé. Les paroisses qui se signalèrent surtout furent celles de Saint-Placide, S.-Benoît, S.-Augustin, S.-Eustache sur le Lac et Oka. Pour des raisons diverses, les autres arrondissements n'obtinrent peut-être pas un aussi grand succès, mais les efforts n'ont pas été ménagés et il est certain que s'il y a un nouvel emprunt de lancé, ils y dépasseront bien, eux aussi, leur objectif.

Encore 4 autres années de guerre

Avant que l'Allemagne capitule et que le Japon soit battu, nous connaissons quatre autres années de guerre et ce sera probablement la période la plus critique de tout le conflit, a soutenu, au Canadian Club d'Ottawa, M. Ralph-W. Carney, homme d'affaires de Wichita, Kansas.

"Nous avons commencé à gagner la partie, dit-il; nous avons à peu près fini de perdre, mais cela ne veut pas dire que nous devons nous croire à la veille de l'armistice; au contraire, tous les peuples alliés, comme les nations ennemies, sont appelés à soutenir la lutte avec plus d'énergie que jamais."

"Les armées et les marines gagnent des batailles, mais c'est le peuple qui gagne la guerre." Parlant en faveur de la campagne de souscriptions au 5e emprunt de la Victoire, M. Carney dit que l'achat d'une obligation est comme une sorte d'assurance en vertu de laquelle un père de famille peut ramener son fils sain et sauf de la guerre.

De la lutte contre le Japon, M. Carney dit que, jusqu'ici, on n'a vu que des escarmouches et que le gros de la bataille est encore à venir.

Il prévoit aussi que le moment le plus dangereux de la présente guerre sera le jour où l'Allemagne se rendra sans condition et où Hitler se sera rendu; c'est alors que l'on verra trop de gens célébrer sans songer aux temps critiques à venir.

NOUVEL HORAIRE

CHANGEMENT D'HORAIRE en vigueur DIMANCHE, 28 NOVEMBRE 1943 Renseignements complets des agents



Avis légal

Canada District de Terrebonne Province de Québec No 8124

COUR SUPERIEURE MARIE ANNE BOYER, épouse commune en biens de LUCIEN DEZIEL, de Saint-Adolphe d'Howard, district de Terrebonne, dûment autorisée par cette Cour, demanderesse.

—vs— LUCIEN DEZIEL, de Saint-Adolphe d'Howard, district de Terrebonne, défendeur.

A V I S Une action en séparation de biens, a ce jour été intentée en cette cause. S.-Jérôme, le 2 novembre, 1943. MAURICE DEMERS, Procureur de la demanderesse.



publié par L'Avénir du Nord Cie, Ltée, imprimé par J.-H.-A. Labelle, Limitée



COIN DES PROFESSIONNELS

AVOCAT

LEGAULT & LEGAULT AVOCATS et PROCUREURS L.-L. LEGAULT, K.C. FERNAND LEGAULT, B.A., LL.B. TEl. 60 295 rue Main LACHUTE GUY LEGAULT, B.A., LL.B. 10 ouest, rue Saint-Jacques MA. 3866 — Montréal

Paul Larose, B.A., LL.B.

AVOCAT 84, rue Blainville SAINTE-THERESE Téléphone 230 Résidence 185

GUY FAVREAU

AVOCAT Edifice Versailles Chambre 100 H.A. 7323 60 ouest, rue Saint-Jacques MONTREAL

MARIO BEAUDRY

B.A., LL.M. Avocat et Procureur STE-AGATHE-DES-MONTS Résidence : 159, Tour du Lac TEl. 374 Bureau : 43, S.-Vincent TEl. 217

NOTAIRE

Bureau TEl. LA. 7268-7269 Edifice "Thémis" Chambre 612 10, S.-Jacques O. Montréal

J.-MARC VERMETTE

NOTAIRE Saint-Janvier Co. Terrebonne TEl. 622-22

LOUIS NICOLAS

ARCHITECTE 430, rue MELANÇON TEl. 510 SAINT-JEROME

Lorenzo Bélanger,

C.P.A. Comptable public licencié Expert en impôts sur le revenu et taxe de vente 630 ouest, DORCHESTER MONTREAL



C.-A. LORRAIN & Fils

ASSURANCES GENERALES Vendeurs autorisés des Autos Buick — Pontiac — Chevrolet — Oldsmobile Bureau existant depuis 40 ans Tél. No 58 — Saint-Jérôme

PETITES ANNONCES

Maison à louer, à vendre, meubles usagés, remorques, d'emploi, objets perdus, etc., etc. TARIF 2 sous le mot, minimum 40c. ou 3 insertions pour \$1.00.

"CORRESPONDANCE"

Pour trouver votre idéal?... Vous marier? Vous distraire, faire des connaissances, etc., faites partie de notre club et abonnez-vous au Carnet Social, \$1.00 par année. Ecrivez pour détails et listes des membres au CLUB NATIONAL DE CORRESPONDANCE, Casier Postal, 1727, QUEBEC.

MENAGERES

MANQUEZ-VOUS DE SUCRE? Employez "SUCRINE" un bon substitut du sucre (500 fois plus sucré). LIQUIDE, agréable au goût. Sucre tous les breuvages chauds ou froids, économise le sucre dans les pâtisseries, compotes, desserts, etc. AIDE AU RATIONNEMENT. Une bouteille de 2 onces équivaut comme sucrant à 20 livres de sucre. Direction anglaise et française incluse. (Echantillon sur demande 10 cts). Emballage garanti. Livraison rapide. PRIX DE DETAIL malle payée, 1 bouteille 0.75 cts. (6 \$4.25). — (12 \$8.00). Adressez vos commandes avec bon mandat à: LES BONS PRODUITS, Engr., 351, Blvd Charest, Québec.

TERRE A VENDRE

Terre à vendre à Saint-Janvier, environ 80 arpents, 3 milles du village, chemin gravé, bonnes conditions. Pour régler succession. S'adresser à J.-M. Vermette, N.P., S.-Janvier, ou chambre 904, 10 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal, TEl. LA. : 7268.

AVOCAT

GASTON GIBEAULT AVOCAT de BOURASSA & GIBEAULT TEl. 60 — 5, rue Préfontaine... SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

Résidence : ATLANTIC 3297

CLAUDE PREVOST AVOCAT Substitut du procureur général Chambre 313 132 ouest, rue Saint-Jacques MONTREAL Bureau : Plateau 5060-5069

RESIDENCE TEL 100

RUE ST. LOUIS TERREBONNE Lucien Bourbonnais AVOCAT — BARRISTER 10 OUEST, RUE ST. JACQUES SUITE — IMMEUBLE THEMIS Plateau 5241

HENRI PREVOST

AVOCAT 335, rue Labelle TEl. : 35 Saint-Jérôme, Qué.

TELEPHONE : PLATEAU 5069

LEANDRE PREVOST

AVOCAT Immeuble Transportation Chambre 313 132 ouest, rue Saint-Jacques MONTREAL

DENTISTE

Tel. 500 Dr. Jules Pagé CHIRURGIEN - DENTISTE Ex-interne à Forsyth, Boston 310, rue SAINT-GEORGES SAINT-JEROME

Armand Parent

COMPTABLE-VERIFICATEUR Autorisé de la Commission Municipale de Québec CLASSE "A" Rés. : 389, boulevard Melançon Bureau : 500, avenue du Palais SAINT-JEROME

Examen de la vue 304 S.-Georges

Lunettes S.-Jérôme André Racine, O. O. D. SPECIALISTE POUR LA VUE Tous les jours de 9 h. a.m. à 6 p.m.

Le soir sur appointment Téléphone 626

CULTIVATEURS DEMANDÉS POUR LA COUPE DU BOIS DE PULPE

NOUVEAUX RÈGLEMENTS DU SERVICE SÉLECTIF...

Vous pouvez travailler à la coupe du bois de pulpe et conserver votre état civil comme cultivateurs en tant que vous jouissez déjà d'un sursis en conformité avec les lois en temps de guerre; et pourvu que votre absence ne nuira pas à la production de la ferme durant l'hiver.

La coupe du bois de pulpe est maintenant classée parmi les industries essentielles à l'effort de guerre. Ce sont là les NOUVEAUX règlements annoncés le 1er novembre par l'honorable Humphrey Mitchell, ministre du Travail du Canada.

CET HIVER... travaillez dans les bois LE PRINTEMPS PROCHAIN... retournez sur votre ferme

POUR TRAVAILLER DANS LES BOIS

Adressez-vous à:

Votre bureau du Service Sélectif le plus près; Votre agronome provincial; ou Votre comité local de production agricole;

SIGNEZ votre engagement avec tout solliciteur autorisé par le Service Sélectif National et représentant une compagnie de pulpe et de papier — de préférence la compagnie pour laquelle vous avez déjà travaillé.

Approuvé par A. MacNAMARA, Directeur du Service Sélectif.

Nouvelles du comté de Terrebonne

L'honorable Hector Perrier

Vendredi, le 12 novembre, le Secrétaire de la Province était à Montréal, recevant un grand nombre de visiteurs. Le soir, il était patron d'honneur au concert donné au Théâtre Saint-Denis en faveur des Polonais. Samedi, encore à son bureau de Montréal, en plus de recevoir quelques délégations, il accordait son attention à un volumineux courrier. Dimanche, il assistait en la Chapelle du Sacré-Coeur, église Notre-Dame, à une messe chantée pour célébrer l'anniversaire de naissance du roi des Belges. Il représentait la Province de Québec. A Sainte-Thérèse dans l'après-midi, il rencontrait bon nombre de citoyens et apportait sur place une solution à des problèmes particuliers. A son bureau de Montréal lundi matin, il entendait les demandes que lui formulaient plusieurs citoyens, et à 6 heures 45 de l'après-midi, assistait à une réception offerte en l'Hôtel Ritz-Carlton, au Consul du Brésil à l'occasion du départ de ce dernier de Montréal. A 8 heures 30, il présidait à un concert de musique de chambre donné par le Quatuor à cordes du Conservatoire de Musique de la province de Québec, dans les salles du Conservatoire, rue Saint-Denis. M. Perrier passait l'avant-midi de mardi à son bureau de Montréal et se rendait, dans l'après-midi, à Sainte-Thérèse où il visitait avec les membres de la Chambre de Commerce, les usines de la Commonwealth Plywood, puis assistait à un dîner offert par la Chambre. Il partait ensuite pour Québec où il passait les journées de mercredi et de jeudi, assistant, ce jour, à une réunion du Conseil des ministres.

Colonne paroissiale

NAISSANCES

BELANGER — A M. et Mme Donat Bélanger, (née Léona Charbonneau), une fille née et baptisée le 9 novembre : Marie-Jeanne-Pierrette. Parrain et marraine : M. et Mme Léon Charbonneau.

CHARBONNEAU — A M. et Mme Marcel Charbonneau, (Madeleine Saint-Jean), une fille née et baptisée le 10 novembre : M-Candide-Michèle. Parrain et marraine : M. et Mme Louis Charbonneau.

BRISEBOIS — A M. et Mme Ernest Brisebois (Marie-Claire Champagne), une fille née le 9 novembre et baptisée le 10, M-Madeleine-Diane-Rosanne. Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Brisebois.

LACHANCE — A M. et Mme Léopold Lachance, (Jacqueline Bourbeau), une fille née le 8 novembre et baptisée le 14, M-Marguerite-Jacqueline-Pauline. Parrain et marraine, M. et Mme Conrad Bourbeau.

LAUZON — A M. et Mme Albert Lauzon, (Cécile Lachance), une fille née le 13 novembre et baptisée le 14, M-Francine-Louise. Parrain et marraine, M. et Mme Albert Huot.

LEVEILLE — A M. et Mme Lionel Léveillé, (Simonne D'Allaire), une fille née le 8 novembre et baptisée le 14, M-Angéline-Marjolaine-Ginette. Parrain et marraine, M. et Mme Jimmy Tritto.

EPPLER — A M. et Mme Ferdinand-Thomas Eppler, (Lorraine Fugère), une fille née le 11 novembre et baptisée le 14, Mary-Margaret-Edith-Joyce. Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Fugère.

DECES

DeMONTIGNY Georgiana
A l'hôpital Saint-Joseph des Convalescents, de Montréal, est décédée, le 15 novembre, Georgiana De Montigny, à l'âge de 64 ans. Les funérailles ont eu lieu le 17 novembre.

Mariage Lapointe-Thibaudeau

Samedi matin, à 10 heures, en l'église paroissiale de Saint-Jérôme, aura lieu le mariage de mademoiselle Thérèse Lapointe avec le lieutenant Marcel Thibaudeau, de Montréal, en garnison au camp militaire de Saint-Jérôme. Le mariage sera béni par le chanoine Emile Dubois, curé, et la messe sera dite par le capitaine-aumônier Giroux, des Casernes Carillon.

La mariée portera une robe en satinivoire, style Marie-Stuart, avec un voile de tulle retenu par un diadème. Son bouquet sera composé d'une cascade d'orchidées blanches. Elle sera accompagnée de son père, le docteur Rosalre Lapointe, tandis que monsieur Lionel Thibaudeau sera le témoin de son fils. Le docteur Antonio Samson, de Montréal, accompagnera sa sœur, madame R. Lapointe, et madame L. Thibaudeau entrera au bras de son fils, monsieur Jacques Thibaudeau, de Montréal.

Monsieur Ed.-J. Wolley se fera entendre dans plusieurs pièces musicales appropriées ; il sera accompagné à l'orgue par le docteur Eugène Lapière, de Montréal.

La réception aura lieu après la cérémonie nuptiale, dans le Mess des officiers, au camp militaire de Saint-Jérôme, qui sera décoré par la circonstance de pompons blancs et de chrysanthèmes.

Après un voyage de noces dans les Laurentides, les nouveaux époux habiteront à Saint-Jérôme. A son départ, madame Thibaudeau portera un costume en lainage rouge avec accessoires bruns et un manteau de rat musqué.

Nos vœux de bonheur les accompagnent.

Réception

Un Shower de tasses fut offert à mademoiselle Thérèse Lapointe, à l'occasion de son prochain mariage, par un groupe d'amies, membres du cercle de couture des jeunes. La réception eut lieu chez mademoiselle Pierrette Charbonneau, rue Saint-Georges. Assistèrent à cette petite fête intime : mesdemoiselles Madeleine Barrette, Micheline Boyer, Pierrette Charbonneau, G. Demers, Thérèse Jarry, Marguerite Léonard, Laurette Labelle, Thérèse Lamarre, Marie Lorrain, G. Miller, Pauline Nantel, Jeannette Parenteau, Yvette Trudel, Pierrette Viau. Le thé et les glaces furent servis par mesdames Charbonneau et Boyer, ainsi que par mademoiselle Cécile Charbonneau, de Montréal.

Réunion du Cercle Sainte-Paule, le 22 novembre

La troisième réunion du cercle d'études Sainte-Paule aura lieu, au Foyer Notre-Dame du Bon-Conseil, lundi le 22 novembre prochain, à 8 heures.

Les sujets à l'étude seront : Evangile, "Si vous aviez été ici, mon frère ne serait pas mort", par Mlle Blanche Lafontaine.

Liturgie, l'encens, les luminaires, les processions, par Mlle Geneviève Lauzon.

Que penser des mariages "express" ? par Mlle Pauline Wilson.

Départ

Monsieur Gérard Tessier vient de quitter Saint-Jérôme pour prendre un emploi d'ingénieur-mécanicien à l'United State Rubber Co., à Woonsocket, Rhode-Island. Sa jeune femme, née Simone Latour, fille de notre estimé concitoyen le chef de police, et madame Raoul Latour, ira tout prochainement rejoindre son mari outre quarante-cinquième.

Nous souhaitons bonne chance à ce jeune couple à qui un bel avenir est assuré.

Le projet de l'hôpital

REMIS A LA FIN DE LA GUERRE

La population jérômiennne sera sûrement fort déçue par le projet de l'hôpital local, s'avère actuellement un projet irréalisable, vu les conditions difficiles créées par les hostilités : le manque de main-d'œuvre, de matériaux, etc. Notre population ayant augmentée, les cas d'hospitalisation se faisant de ce fait, plus nombreux, il semblait que l'heure était venue de réaliser enfin, le rêve tant de fois formulé par les anciens médecins jérômiens, de bâtir un hôpital pour satisfaire aux besoins urgents de nos concitoyens.

Les médecins de la région avaient formé un comité dont le Dr A. ChARRIER, était le président actif, et l'on était en parfait accord quant à la nécessité de construire cet hôpital. Puis, l'affaire tomba dans le statu quo, jusqu'à ce que les Chevaliers de Colomb appuyés par M. le chanoine Emile Dubois, notre curé, et fortement secondés par les membres de la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme, reprennent le projet avec enthousiasme, bien décidé à mener cette fois, l'affaire à bonne fin. Le conseil municipal donnait également sa complète adhésion et promettait son appui financier, ainsi que le député de Terrebonne au provincial, l'honorable Hector Perrier, secrétaire de la province.

Ces jours derniers, le maire Alfred ChARRIER se rendait à Ottawa, accompagné du député de Terrebonne au fédéral, M. Lionel Bertrand, afin de faire ratifier par le ministre des Munitions et des Approvisionnements l'autorisation de construire cet hôpital en notre ville, dans le plus bref délai ; mais voici le texte original de la lettre reçue en réponse à cette démarche infructueuse, malgré le bon vouloir de tous :

Son Honneur le Maire de St-Jérôme, St-Jérôme, P.Q.

Monsieur :

Nous vous remercions pour votre lettre du 3 novembre dans laquelle vous vous informez sur la possibilité d'obtenir un permis de notre contrôle pour la construction d'un hôpital à Saint-Jérôme.

Comme vous le savez, nous devons comme mesure de nécessité refuser toutes demandes pour la construction de nouveaux hôpitaux, exception faite pour les cas prouvés absolument essentiels, par le manque total de toute accommodation à une distance raisonnable. Le problème se rapportant à la main d'œuvre, aux matériaux et l'outillage qui serait requis pour la construction d'un hôpital neuf tel, qu'il nous faut garder cette mesure.

Saint-Jérôme étant à une distance raisonnable de Montréal, et le fait que les besoins d'hospitalisation de votre ville ont été, nous présumons, solutionnés à Montréal, il n'appartient pas à un nouvel hôpital à Saint-Jérôme est un projet qui peut attendre jusqu'à ce que les exigences de la guerre soient abolies.

Entièrement indépendant du fait que ce genre de projet sera requis pour des raisons économiques après la guerre, le temps n'est pas maintenant propice pour entreprendre ce genre de construction, pour raison de coût, le manque de main-d'œuvre l'impossibilité de se procurer les matériaux et outillage pour la construction et l'aménagement, sans quoi ce immeuble ne serait pas au point.

Ainsi vous apprécierez qu'une demande de permis pour ce projet ne pourrait être considérée maintenant comme étant nécessaire et nous vous demanderions que les projets de votre ville soient remis à un temps plus favorable.

Veillez être assuré qu'il est de mon désir de vous donner, en tout temps, toute la coopération possible.

Bien à vous,
(signé) John Schofield,
Régisseur de la construction.

12 Novembre, 1943.

La Chambre de Commerce de Sainte-Thérèse célèbre 10e anniversaire de sa fondation

La Chambre de Commerce de Sainte-Thérèse célébrait, mardi le 16 du courant, le dixième anniversaire de sa fondation. A cette occasion une visite industrielle avait été organisée. Celle-ci eut lieu à la Commonwealth Plywood Limited, importante entreprise du comté de Terrebonne. Plus de cent personnes, membres de la Chambre et amis, avaient répondu à l'invitation lancée par les officiers. Les directeurs de la Compagnie firent un accueil chaleureux aux visiteurs qui furent émerveillés par le processus de fabrication du bois plaqué. Dans la soirée, il y eut banquet organisé particulièrement pour rendre hommage aux anciens présidents de la Chambre, MM. J.-A. Vermette, T. Gosnell, docteur G.-O. Comtois et le regretté M. Arthur Talbot que la mort emporta quinze jours seulement après son élection à cette importante charge, en 1942. Il y eut de brèves allocutions par le président et autres personnages présents, entr'autres par l'honorable Hector Perrier, secrétaire de la province, et M. Lionel Bertrand, député de Terrebonne aux Communes. Au cours de son allocution, le Secrétaire de la province, qui représente le comté de Terrebonne à la législature, donna d'encouragements nouvelles sur l'entretien des routes d'hiver. Cette journée de la Chambre de Commerce de Sainte-Thérèse fut un succès complet.

Quête au profit de l'Atelier de l'Enfant-Jésus

La quête faite à la porte de l'église, dimanche dernier, au profit de l'ATELIER DE L'ENFANT-JESUS, par les Filles d'Isabelle, a rapporté la jolie somme de \$161.82 qui sera employée à la construction et à la réfection des jouets, pour les enfants indigents de notre ville. Cette oeuvre éminemment charitable mérite l'encouragement de tous, et nous devons féliciter les hommes et les jeunes gens qui se dévouent à une si belle cause, ainsi que les Filles d'Isabelle qui ont si bien rempli leur tâche de sollicitieuses.

Décès du Dr Rose Lacasse, de Sainte-Agathe

Nous sommes au regret d'annoncer la mort, survenue le 18 de ce mois, du docteur Rose Hébert Lacasse, dentiste de Sainte-Agathe et épouse du docteur J.-A. Lacasse. Elle avait été admise à la pratique de l'art dentaire en 1920. En plus de son époux, elle laisse dans le deuil trois filles, Mlles Louise, Pauline et Marcelle, de même que trois frères et quatre sœurs : MM. Ladislav, Laurent et Chéri Hébert et Mmes Aimé Geoffrion (Cordélla), A. de Lamoignon (Marie-Louise), Dr Emile Boivin (Marie). Les funérailles auront lieu à Sainte-Agathe, à 10.30 heures, le samedi, 20 du courant.

Session du Conseil municipal

Le 8 novembre 1943, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire, le Dr A. ChARRIER, et les échevins suivants formaient quorum : MM. A. Vaillancourt, I. Danis, J. Chartrand et H. Trudel.

A la suggestion du président de l'Assistance Publique, le comité a recommandé l'achat d'un kiosque appartenant à M. Esdras Boyer au coût de \$25.00 et le contremaître des travaux a été avisé de transporter ce kiosque sur le terrain de jeux de l'exposition.

Sur recommandation de la Régie des bois de chauffage, la ville de Saint-Jérôme achètera de McLaren & Co., ou, de International Paper Co., et de préférence de cette dernière, mille cordes de bois de chauffage de 3 pieds de longueur, coupé en septembre dernier, au prix de \$9.50 la corde, livré sur les chars à la station la plus rapprochée.

Une entente sous seing privé est conclue entre la ville de Saint-Jérôme et M. Paul Beauchamp, 95, rue Saint-Faustin, pour la location d'une pelle mécanique Back Digger, afin de procéder à l'excavation de canaux d'égoût et de tranchées d'aqueduc dans les rues : Plateau, Giguère, des Pins et de la Rivière. Cette pelle mécanique y compris tout l'équipement et le salaire d'un opérateur compétent seront fournis à la ville au coût de \$125.00 l'heure, les heures de travail devant être au minimum de huit heures par jour, et au maximum : quinze heures par jour.

Le transport de la pelle entre Montréal et Saint-Jérôme sera chargé au prix de \$40.00 et le transport de la partie nord de la rue Labelle (soit des avenues Giguère, des Pins et de la Rivière), à la rue du Plateau sera au taux de \$125.00 de l'heure, tel transport ne devant pas excéder une heure.

Cette location devra être payée dans un délai de 60 jours après la terminaison des travaux et sur acceptation des travaux par le conseil municipal.

Le comité a recommandé que des travaux d'aqueduc et d'égoût soient exécutés dans la rue Boyer et que ces travaux soient ajoutés à la liste déjà soumise à M. J.-T. Lafrenière, ingénieur en chef du mistressère de la santé de Québec, afin d'autoriser la ville d'en faire l'exécution. L'estimé des dits travaux s'établit comme suit :

Aqueduc	\$1,820.00
Egoût	2,120.00
Total	\$3,940.00

En date du 13 novembre 1943, le comité général du conseil, toujours dans le but de répondre à la demande des commissaires d'écoles de la ville de Saint-Jérôme, s'est réuni afin de discuter la question de l'évaluation des machineries dans les usines et porter l'évaluation faite au rôle d'évaluation de la ville.

Les commissaires d'écoles suivants assistaient à la réunion : MM. J.-A. Lessard, J.-A. Charbonneau et le docteur R. Lapointe.

Après avoir étudié la question sous tous ses aspects, les membres du conseil municipal et les membres de la commission scolaire prirent la décision que pour cette année, il est impossible de songer à établir l'évaluation des machineries dans les usines, les boutiques, etc., vu que le rôle d'évaluation de la ville doit être déposé le plus tôt possible pour servir de base à l'imposition des taxes.

Cependant comme premier pas vers l'établissement de cette évaluation des machineries des usines de la ville de Saint-Jérôme, il a été décidé par tous les membres présents, que le greffier de la ville devra demander par écrit aux industriels de fournir pour dix heures de l'avant-midi, le samedi 20 novembre 1943, les chiffres séparés de la valeur portée à leur bilan pour terrains, constructions et usines qui y sont érigées et toutes améliorations qui y ont été faites, de même les machineries et les accessoires placés dans les usines et servant à leur exploitation, quel que soit le propriétaire de ces machineries et accessoires, y compris celles qui sont en location ou en consignation.

En plus, à cette même assemblée générale on décida du principe de faire faire l'évaluation complète de tous les immeubles de la ville par des experts, cette évaluation devant comprendre également les machineries, etc.

Le greffier de la ville est autorisé à écrire à différentes municipalités qui ont déjà accompli ce genre de travail pour obtenir des renseignements tels que : noms de compagnies qui occupent d'estimation, copie de contrats intervenus entre ces parties, etc.

Vu l'ambiguïté qui existe quant à l'interprétation du mot usine employé dans la loi, les membres de l'assemblée ont suggéré que le greffier écrive au président de l'Assemblée législative, à Québec, afin de connaître exactement le sens et l'interprétation à donner à ce mot usine dans le texte de la loi pour l'application pratique.

C.P.L.

M. Lionel Bertrand chez les maîtres-imprimeurs

L'Association des maîtres-imprimeurs de Montréal s'était assurée le concours de deux invités de marque à son dîner-causerie du 17 novembre dernier.

Les imprimeurs ont eu l'occasion d'entendre, en cette circonstance, M. Lionel Bertrand, député de Terrebonne à Ottawa, directeur de la Voix des Mille-Iles, de Sainte-Thérèse de Blainville, et président de l'Association provinciale de la presse hebdomadaire, et John Atkins, administrateur de l'industrie de l'édition et de l'imprimerie. Le dîner avait lieu, comme d'habitude, au Club Canadien.

Hausse du prix du lait

Depuis lundi dernier, le lait a subi une hausse, en vue paraît-il, d'augmenter et d'encourager la production de cette matière première pourtant si nécessaire dans l'alimentation de notre population. Actuellement le lait se vend au coût de 9 cents la pinte et 5 cents la chopine.

Rectification

Nous nous empressons de rectifier l'erreur commise la semaine dernière, au sujet de la perception des souscriptions pour l'entretien de la route d'hiver, entre Saint-Jérôme et le pont de Sainte-Rose. Ce ne sont pas les Chevaliers de Colomb, mais bien, les membres de la Chambre de Commerce de notre ville, qui s'occupent activement de recueillir les fonds requis pour garder ouverte et en bon ordre cette partie de la route nationale, dans notre région. Incidemment, nous apprenons que le résultat obtenu est des plus satisfaisants, et nous sommes assurés que ce chemin du Roy, sera entretenu au cours de l'hiver prochain.

L'Association Industrielle jérômiennne

A une assemblée de cette association locale, tenue le mardi 16 novembre dernier, il a été décidé de répondre à la demande faite par le conseil municipal, au sujet de l'évaluation de la machinerie des usines, qu'il était impossible aux intéressés de donner cette évaluation en un aussi bref délai, et d'accorder un laps de temps d'environ deux mois, pour présenter le bilan requis.

Les membres de l'Association Industrielle Jérômiennne, doivent se réunir de nouveau, sous peu, afin de discuter de plusieurs questions d'intérêt local.

Nouveau gérant

M. Roger Houle, assistant-gérant au cinéma de Saint-Jean d'Iberville, vient d'être nommé à la gérance de notre théâtre local. Le nouveau venu est un jeune homme, dans la vingtaine, plein d'ardeur, et désireux de plaire à la clientèle jérômiennne. Nous lui souhaitons la bienvenue à Saint-Jérôme.

Cinquième Emprunt de la Victoire

COMTE DE TERREBONNE

	Objectif	Résultat
Sainte-Thérèse et Rosemère	\$125,000.	\$154,150.
Terrebonne	50,000.	55,300.
Sainte-Anne des Plaines	25,000.	25,500.
New-Glasgow et Sainte-Sophie	12,000.	12,350.
Saint-Janvier	10,000.	10,100.
Saint-Jérôme	350,000.	678,450.
Saint-Hippolyte	8,000.	17,650.
Shawbridge, Lesage et Prévost	12,000.	13,560.
Saint-Sauveur et Piedmont	26,000.	35,600.
Sainte-Adèle	20,000.	32,000.
Mont-Rolland	15,000.	44,250.
Sainte-Marguerite et Lac Masson	52,000.	61,050.
Val Morin et Val David	7,000.	14,300.
Sainte-Agathe des Monts	130,000.	340,200.
Saint-Jovite et Brébeuf	23,000.	53,500.
Saint-Faustin	7,000.	3,350.
Mont-Tremblant et Lac Mercier	28,000.	34,700.
Bouchard	300,000.	356,450.
GRAND TOTAL	1,200,000.	\$1,941,650.

J.-W. CYR

Le rendez-vous des élégants
MERCERIE ET CONFECTION
pour hommes et jeunes gens

- Paletots
- Habits sur mesure
- Vêtements de travail
- Vêtements de toilette

314, Saint-Georges
Tél. 448
Saint-Jérôme



PHARMACIE WILFRID PRUD'HOMME
Successeur de Oscar Landry

La pharmacie la mieux assortie du district
Ordonnances de Messieurs les Médecins remplies avec soin
Chocolats Laura Secord
Produits REXALL

Agence des Produits de Beauté
'Mireille', 'Harriett', 'Hubbard', 'Ayer'
Commandes postales exécutées avec soin
Service rapide de deux messagers

Téléphones : 558 et 559
341, rue Saint-Georges Saint-Jérôme
Voisin du marché